

- Cannes Site Ansaldo Breda



CANNES (06)- PROJET DE RECONVERSION DE LA FRICHE ANSALDO BREDA

MAÎTRISE D'OUVRAGE : GROUPE NOVELTY MAGNUM DUSHOW

ANNEXE FACULTATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

15 JUIN 2021

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site, situé le long du Boulevard Etienne Astegiano entre l'avenue de la Roubine et l'Avenue Francis Tonner à Cannes, et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE DE L'OPÉRATION.....	5
1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET	5
2.	L'EMPRISE FONCIÈRE.....	6
3.	DÉFRICHEMENT.....	8
II-	ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	PRISE EN COMPTE DE LA DTA DES ALPES MARITIMES	9
2.	LE SCOT OUEST.....	10
3.	LE PLU DE CANNES	11
4.	LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SANS LES RISQUES).....	12
5.	SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	13
III-	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	14
1.	LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	14
2.	LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE.....	22
3.	LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	40
4.	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES	43
IV-	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	45
1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	45
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	47

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1. Localisation du site de projet

Le Groupe Novelty porte le projet une requalification du site de la friche industrielle du site « Ansaldo Breda » à Cannes . Ce projet s'insère dans un contexte urbain : il s'intègre dans la zone industrielle et commerciale de la Roubine.

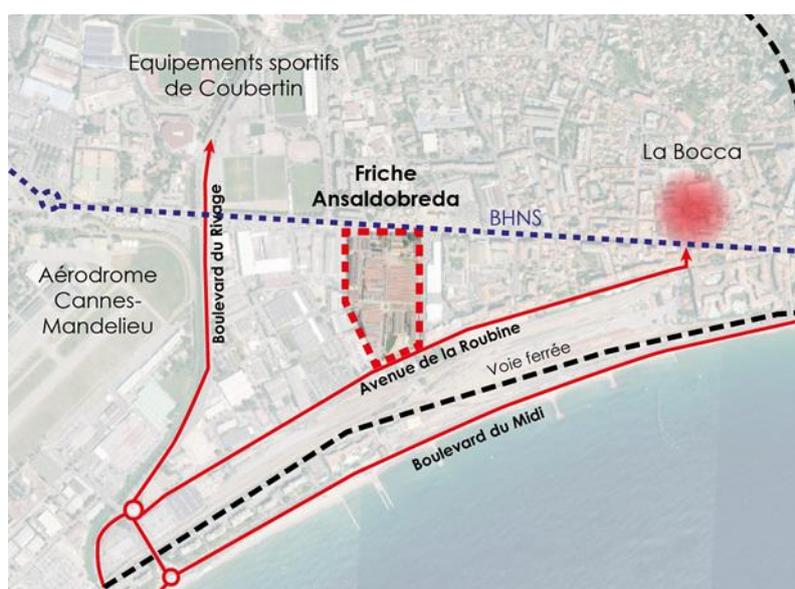


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section AE au cadastre et les parcelles concernées portent les numéros AE 317 et AE 300.

Le secteur d'étude est actuellement occupé par des constructions « abandonnées » liées aux anciennes activités du site. En effet, le site a connu plusieurs activités : parfumerie, chantier ferroviaire, chantier naval. L'activité du site s'est arrêtée en 2012.

Le site d'étude a subi les premiers aménagements en 1880 avec la Parfumerie Rallet. C'est en 1930 que la parfumerie ferme est laissée place à la société « Acierires du Nord » qui y développe une activité de réparation ferroviaire. Les locaux sont, à cette occasion, complètement réaménagés et vont même être étendus sur la partie Sud du site pour accueillir 900 ouvriers. En 1964, l'activité évolue et le site est désormais en partie utilisé pour la construction de bateaux de plaisance. En 1987, l'activité est recentrée sur la réparation ferroviaire (subissant différents rachats) jusqu'en 2012 où le site est en liquidation judiciaire.

LE SITE



Figure 2 : Secteur d'étude retenu

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google earth, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.

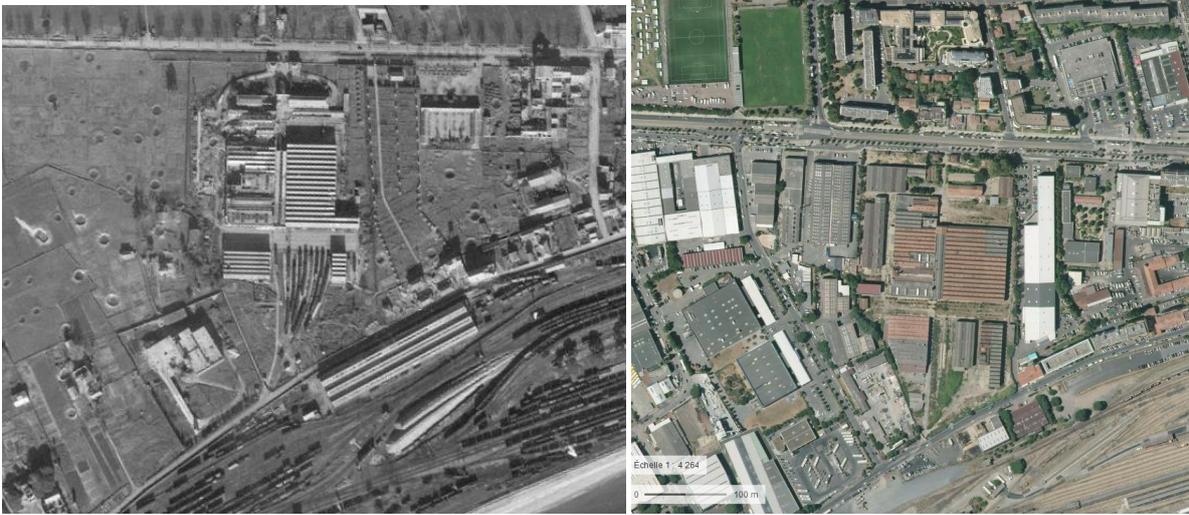


Figure 3 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 1943 (gauche) et 2019 (droite) (géoportail)

Ces photos aériennes montrent une occupation ancienne du site et une urbanisation autour de ce site qui s'est faite au fil du temps.



II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Prise en compte de la DTA des Alpes Maritimes

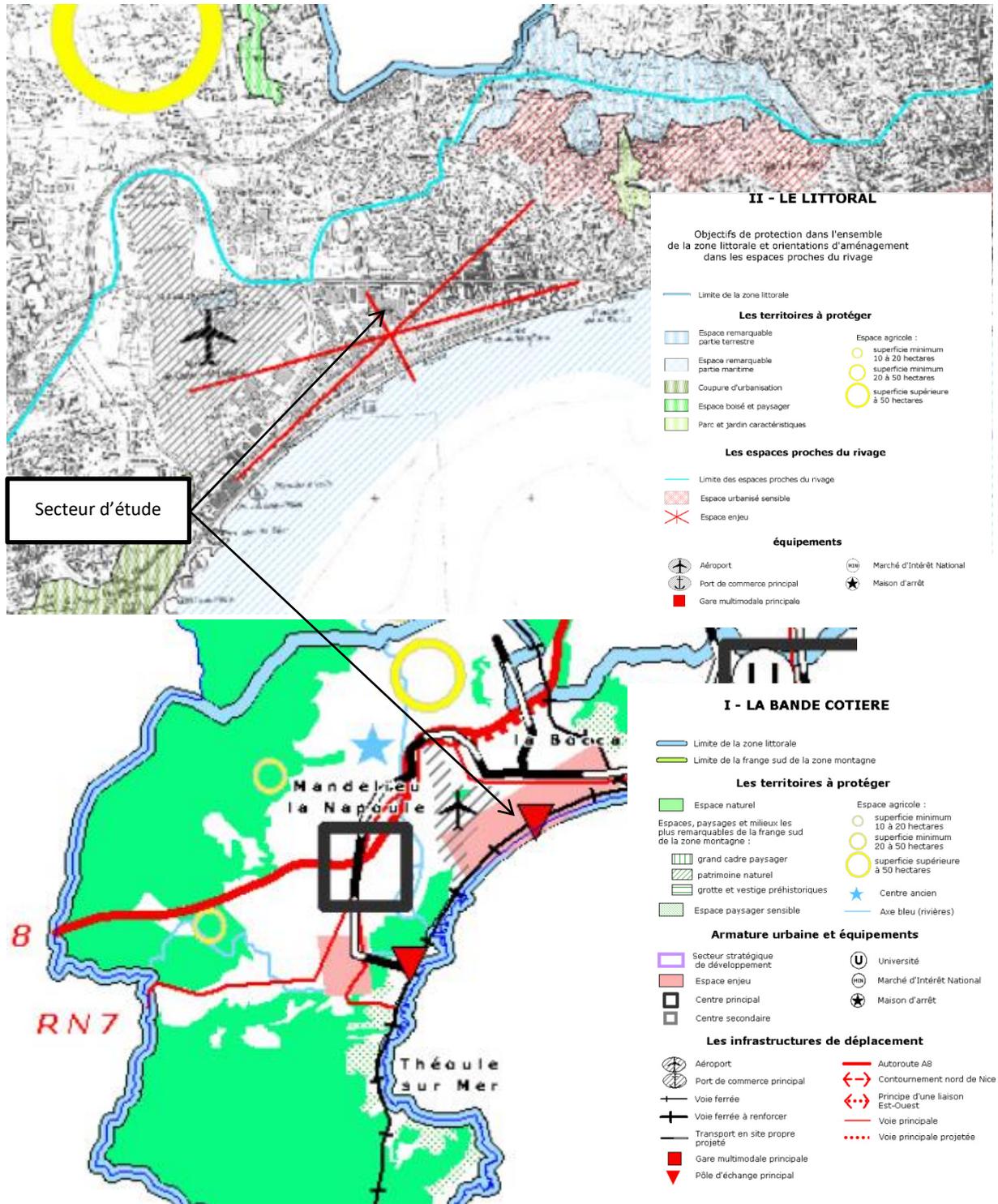


Figure 5 : Extrait de la carte Littoral et bande côtière (DTA des AM)

Selon la DTA des Alpes Maritimes, le secteur de projet est localisé dans un secteur à enjeux.

«Les espaces-enjeux: secteurs de structuration ou de restructuration qui représentent les principaux lieux où un développement peut être organisé en cohérence avec les objectifs retenus en matière de transports, d'habitat, d'activités et d'équipements de superstructures. Ces lieux sont, pour l'essentiel, situés dans l'armature urbaine principale que constitue l'agglomération littorale, dans les secteurs stratégiques de Sophia-Antipolis et de la vallée du Var ainsi que dans les deux axes desservis par des transports en commun, de Cannes-Grasse et de la vallée du Paillon au nord-est de Nice. Dans ces axes, des projets d'ensemble devraient permettre d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'exploiter au mieux le potentiel de développement. »

« Ces espaces sont caractérisés par leur urbanisation peu structurée et de faible qualité, par leur potentialité de développement et par leur situation privilégiée au regard des équipements, notamment des réseaux de transport en commun, existants ou à créer, et en particulier du futur TER sur la voie ferrée littorale et des transports en sites propres projetés dans les secteurs de Nice et de Cannes. »

Ainsi le projet s'insère dans l'espace à enjeux de la DTA, et répond aux logiques d'aménagement proposées : reconversion d'un site industriel sur le secteur Cannes La Bocca.

2. Le SCoT Ouest

Le SCoT Ouest a été approuvé le 20 mai 2021. Il n'est pas exécutoire à ce jour.

Le projet se situe dans le « secteur de projet Cannes Grand Ouest » du plan « projet de territoire Basse Vallée de la Siagne ». Le projet Ansaldo Breda est spécifiquement visé comme « *Le projet Ansaldo Breda pour la reconversion économique de cet ancien site industriel vers la création numérique – projet inscrit au sein d'un axe majeur de renouvellement qu'est le boulevard Francis Tonner.* ».

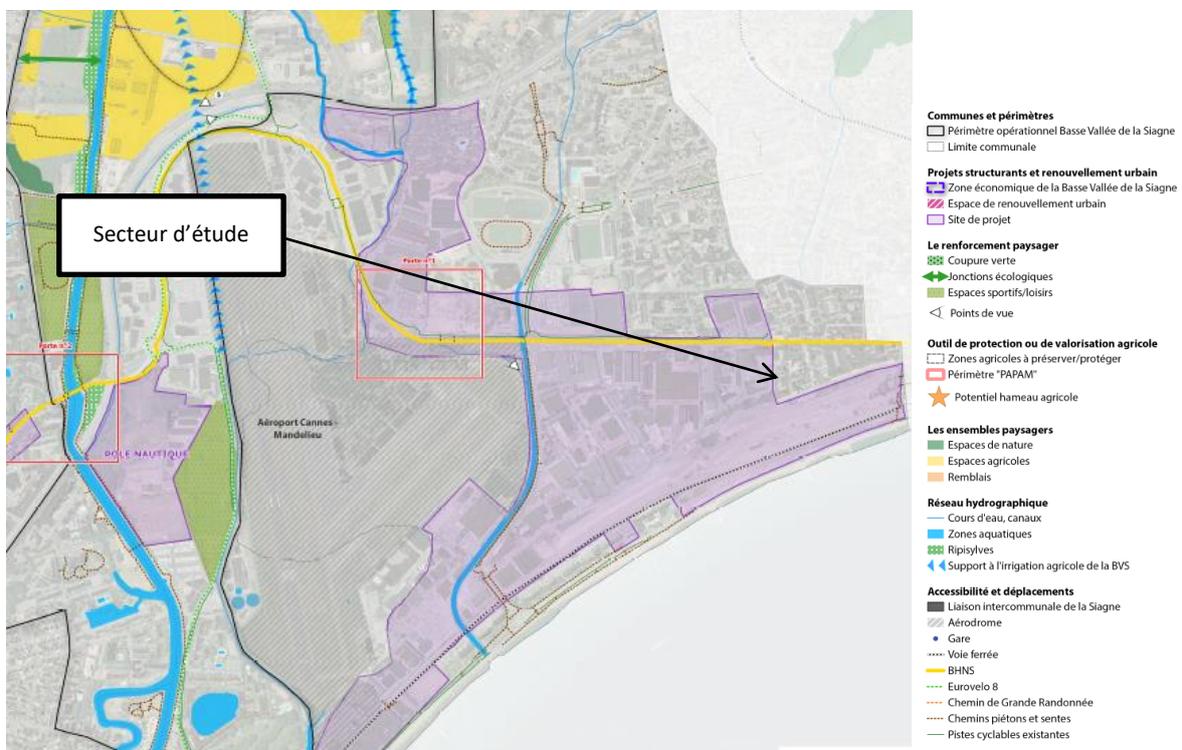


Figure 6 : Extrait du Plan Basse Vallée de La Siagne du SCoT Ouest approuvé

La reconversion du site Ansaldo Breda est particulièrement ciblée et attendue pour le territoire du SCoT Ouest. Le projet répond donc aux enjeux urbains intercommunaux.

3. Le PLU de Cannes

Le PLU de Cannes a été approuvé en novembre 2019, la modification n° 1 est en cours d’approbation et la modification N°2 a été engagée.

La Modification n° 2 concerne particulièrement le secteur Ansaldo Breda, en effet, la Modification N°2 aura pour objet de lever la servitude d’attente de projet instaurée au PLU et de mettre en place un OAP (Orientation d’Aménagement et de Programmation) relativement prescriptive et encadrant la mutation de ce secteur.

Aujourd’hui, le secteur Ansaldo Breda est classé en zone URa sur laquelle une servitude d’attente de projet s’applique. La SAP autorise uniquement « la réhabilitation, restauration changement de destination extensions de 20m² de SP ».

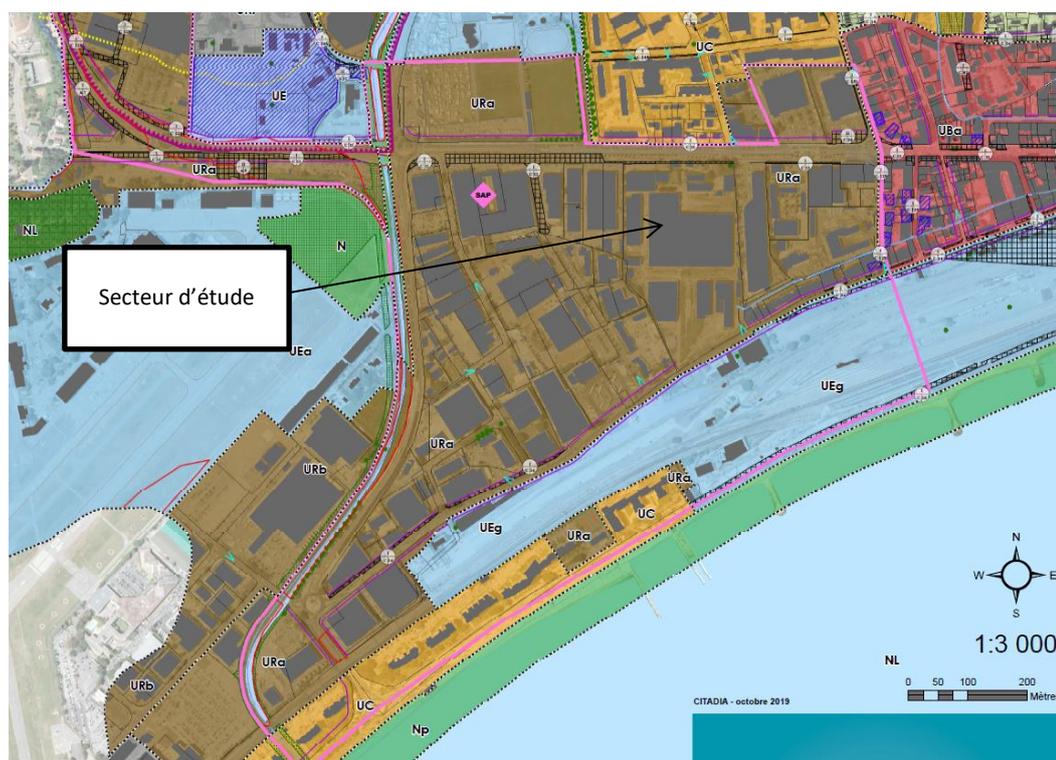


Figure 7 : Extrait du zonage du PLU concernant le secteur d'étude (PLU)

Bien que le projet soit classé en zone urbaine, la mise en œuvre du Projet Ansaldo Breda est dépendante de la Modification N°2 du PLU qui permettra de lever la servitude d’attente de Projet.

4. Les servitudes d'utilité publique (sans les risques)

Les annexes du PLU permettent de prendre connaissance des SUP qui s'appliquent sur le secteur d'étude (les risques sont traités dans la partie suivante de la présente étude.

- La partie nord-ouest du secteur d'étude est concernée par la servitude aéronautique (T5) ;
- Le secteur de projet est entièrement concerné par la servitude ICPE (PM2) ;
- L'avenue Francis Tonner qui longe le nord du secteur d'étude est concernée par les servitudes relatives aux communications téléphoniques (PT3) ;
- La totalité de la commune est dans le site Inscrit « Bande Côtière de Nice à Théoule (AC2).

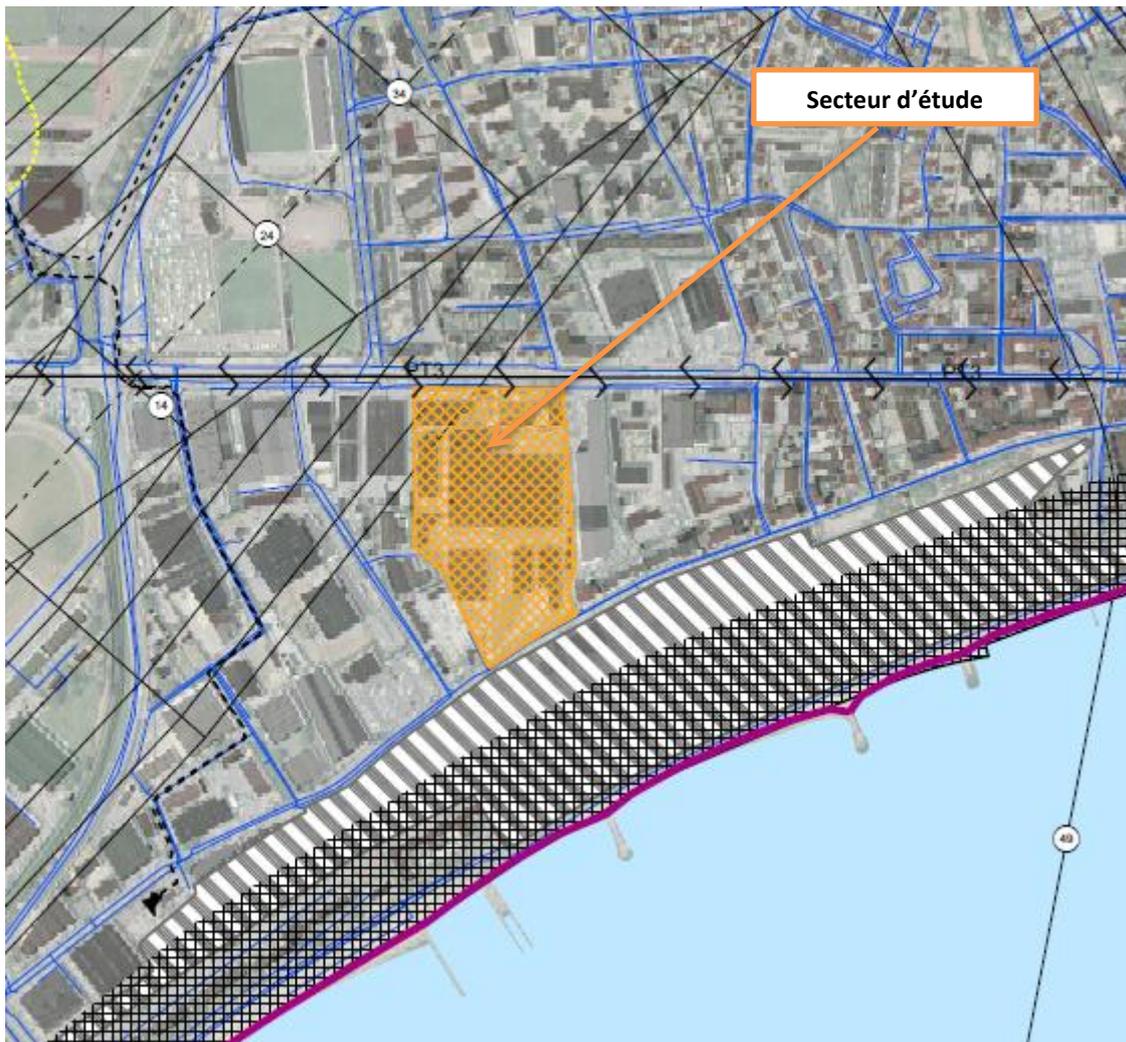


Figure 8 : Extrait plan des SUP

5. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
DTA	Secteur d'étude localisé dans un secteur à enjeux de la DTA	Le Projet répond aux objectifs de requalification du secteur La Bocca à Cannes.
SCoT	Le SCoT reprend et précise les objectifs de la DTA en ciblant notamment le secteur Ansaldo Breda	Le projet répond au objectifs du SCoT en terme de reconversion du site.
PLUm	Secteur d'étude en zone urbaine mai classé en SAP	La mise en œuvre du projet ne sera permise qu'à la suite d'une évolution du PLU pour lever la SAP. Cette évolution du PLU est en cours de réflexion : Modification n°2 du PLU et va s'effectuer concomitamment aux études sur le projet Ansaldo Breda.

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le risque inondation

Source : Géorisques

La ville de Cannes est concernée par le risque inondation. Elle est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Inondations, approuvé le 20/07/2003.

La ville de Cannes est considérée comme une Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI). Le secteur d'étude se situe partiellement dans une zone de « crue de moyenne à forte probabilité ». Ceci se justifie par la proximité du secteur d'étude avec les cours d'eau « La Frayère » notamment.

Le secteur de Projet est situé en zone Bleue B0 (risque modéré ruissellement urbain) du PPRI en vigueur.

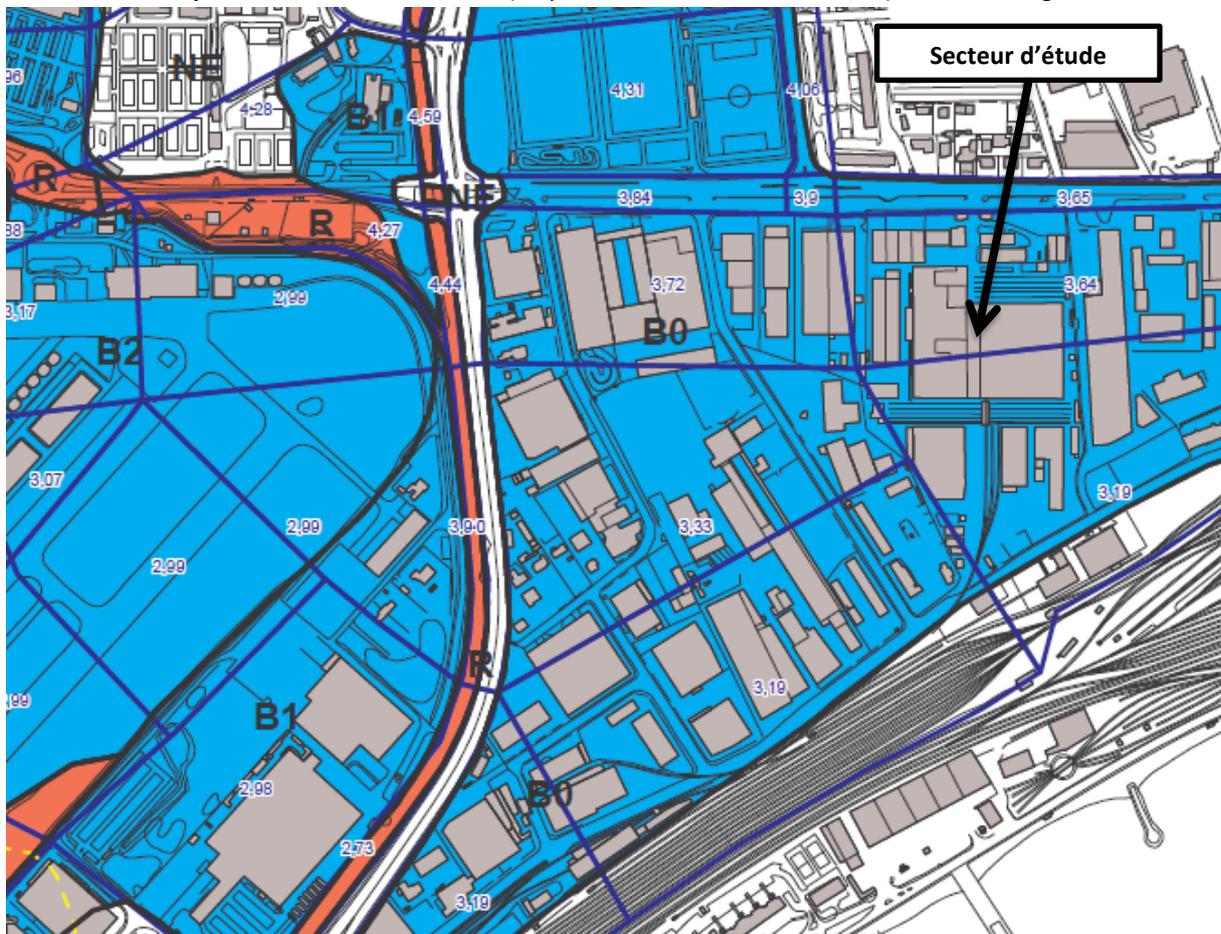
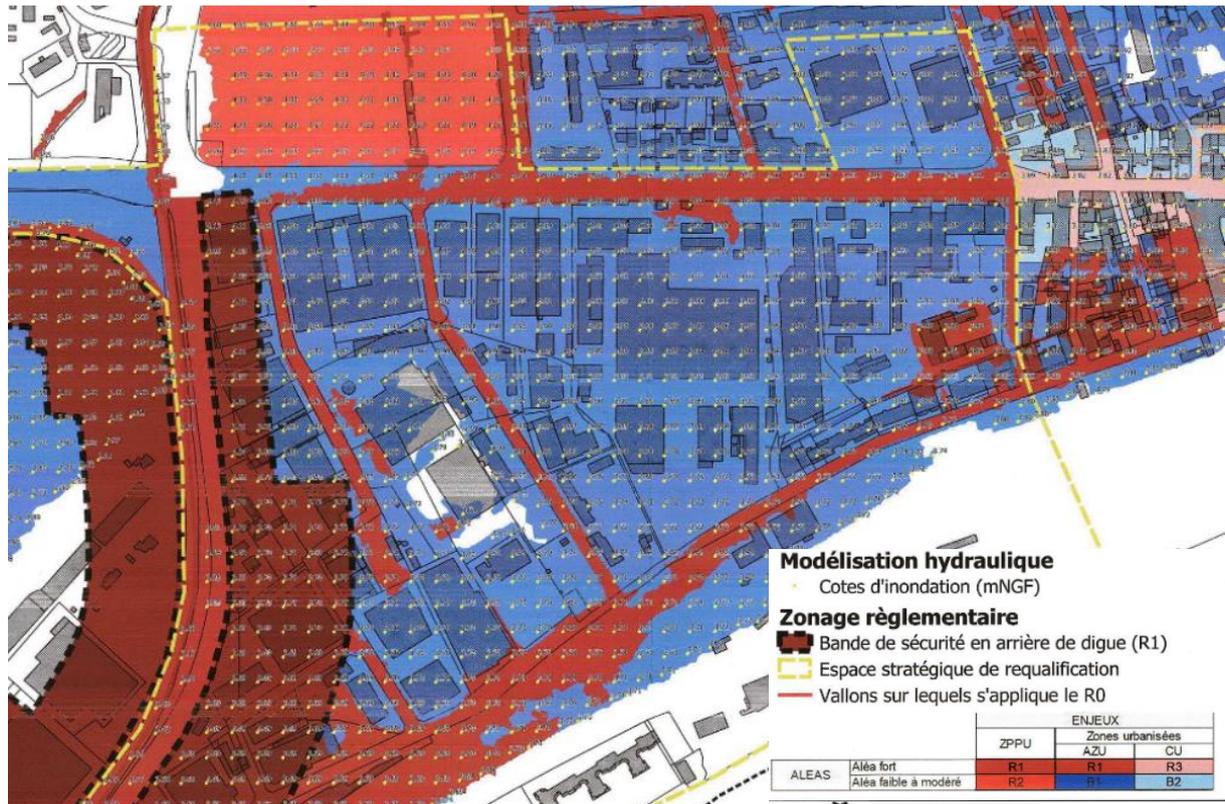


Figure 9 : Extrait du PPRI en vigueur

Le Porter à connaissance de l'État propose un nouveau zonage réglementaire sur le secteur. Le Site Ansaldo Breda fait partie de l'espace stratégique de requalification et est classé en zone B1 de la cartographie.



Concernant les RECONSTRUCTIONS (y compris partielles) DE BATIMENTS EXISTANTS :

Si l'emprise au sol* initiale (existante) en zone inondable est supérieure à **30 %**, l'**emprise au sol finale doit être inférieure ou égale à l'emprise au sol initiale moins 10 %**. Si l'emprise initiale est inférieure ou égale à 40 %, elle doit être ramenée à 30 % (avec possibilité jusqu'à 50 % si transparence hydraulique). Pour bénéficier de cette clause, la démolition et la reconstruction doivent faire l'objet de la même autorisation administrative.

Si, toutefois, la déconstruction est partielle et concerne une emprise au sol inférieure à 10 %, l'emprise au sol finale peut être égale à l'emprise au sol initiale.

Cette limitation de l'emprise au sol ne s'applique pas aux bâtiments détruits par un sinistre autre que l'inondation.

Exemple : si l'emprise existante était de 59 %, elle doit être ramenée à 49 % ou jusqu'à 69 % avec 20 % en transparence hydraulique.

Figure 10 : Extrait du PAC sur le PPRI

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par le risque inondation ;
- ⇒ Des études à l'échelle de la SAP sont en cours pour permettre une gestion du risque inondation à l'échelle du secteur et non par parcelle. Cette études et ces dispositifs techniques de gestion de l'eau seront intégrés à l'OAP qui sera instaurée par la Modification n°2 ;
- ⇒ Le permis devra respecter les prescriptions liées au risque inondation.

➤ **Le risque incendies de forêt**

La PPR Incendies Feux de Forêt a été approuvé le 29 décembre 2010, pour la ville de Cannes. Selon ces données, le secteur d'étude est situé en dehors des zonages. Par conséquent, il n'est pas directement concerné par ce risque.



Figure 11 : Extrait du PPRIF sur la commune

⇒ **le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque incendie Feux de Forêt.**

➤ **Le risque mouvements de terrains**

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

La ville de Cannes n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain. Cependant, 6 mouvements de terrain (3*glissement, 2* éboulement et 1 effondrement) sont recensés dans la ville. Aucun mouvement de terrain n'est historiquement connu à l'échelle du secteur d'étude.

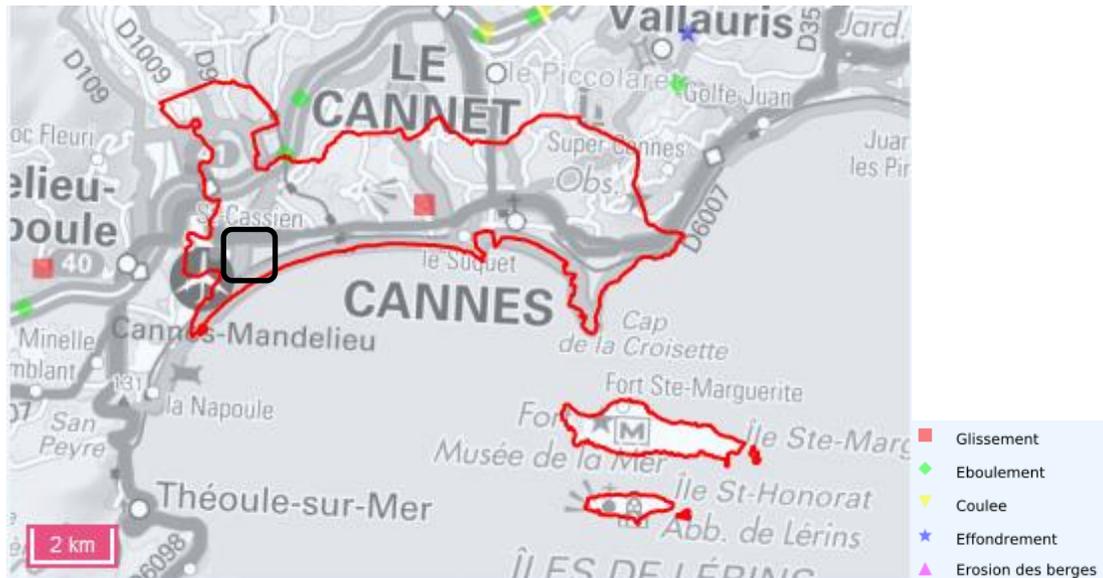


Figure 12 : Extrait de l'historique des mouvements de terrain (Géorisques)

- ⇒ La commune n'est pas concernée par un PPRMVT
- ⇒ Les enjeux concernant les mouvements de terrain sont jugés faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la ville de Cannes est exposée à ce risque. Elle n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques retrait-gonflement des sols argileux. Le secteur d'étude se situe dans une zone d'exposition moyenne à ce risque.

- ➔ **Le secteur d'étude est situé dans une zone soumise à des aléas retrait-gonflement des argiles, moyens.**

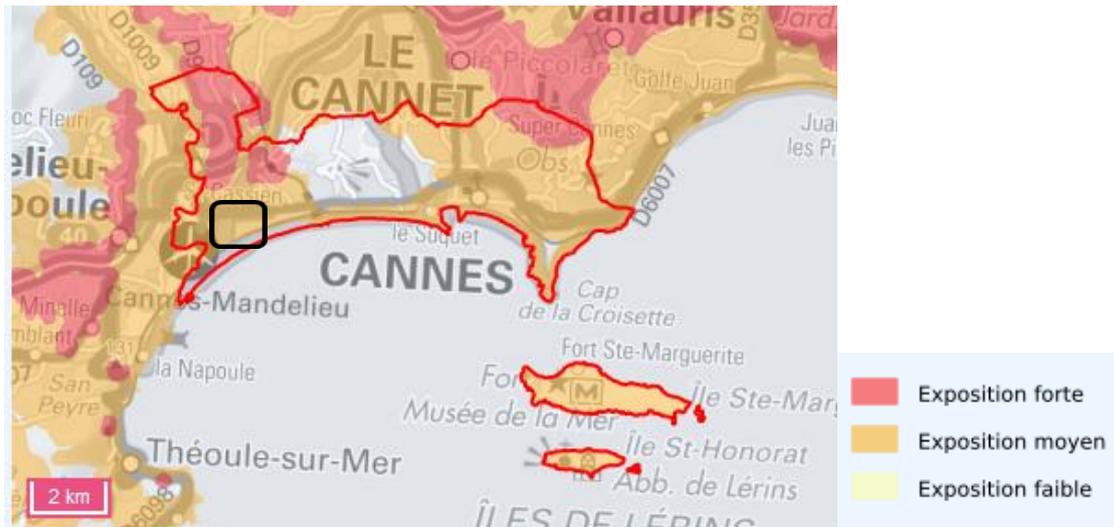


Figure 13 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux (BRGM, Géorisques)

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa moyen en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Selon le site Géorisques, la commune est concernée par un risque sismique modéré (3).



Figure 14 : Risques sismiques identifiés sur la commune (Géorisques)

La commune ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS). Au regard des risques sismiques pressentis, le projet devra respecter les normes parasismiques suivantes :

		Catégorie d'importance des bâtiments			
		I	II	III	IV
Zones de sismicité					
Zone 1	aucune exigence				
Zone 2					
Zone 3	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$		
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$		
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$		

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 15 : Normes parasismiques à respecter en fonction des zones de sismicité et de la catégorie d'importance des bâtiments (planseismes)

- ⇒ La commune de Cannes et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques modérés (3).
- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont donc évalués comme modérés

➤ Voies bruyantes

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

L'avenue Francis Toner qui longe le secteur est considéré comme voie bruyante de catégorie 3.

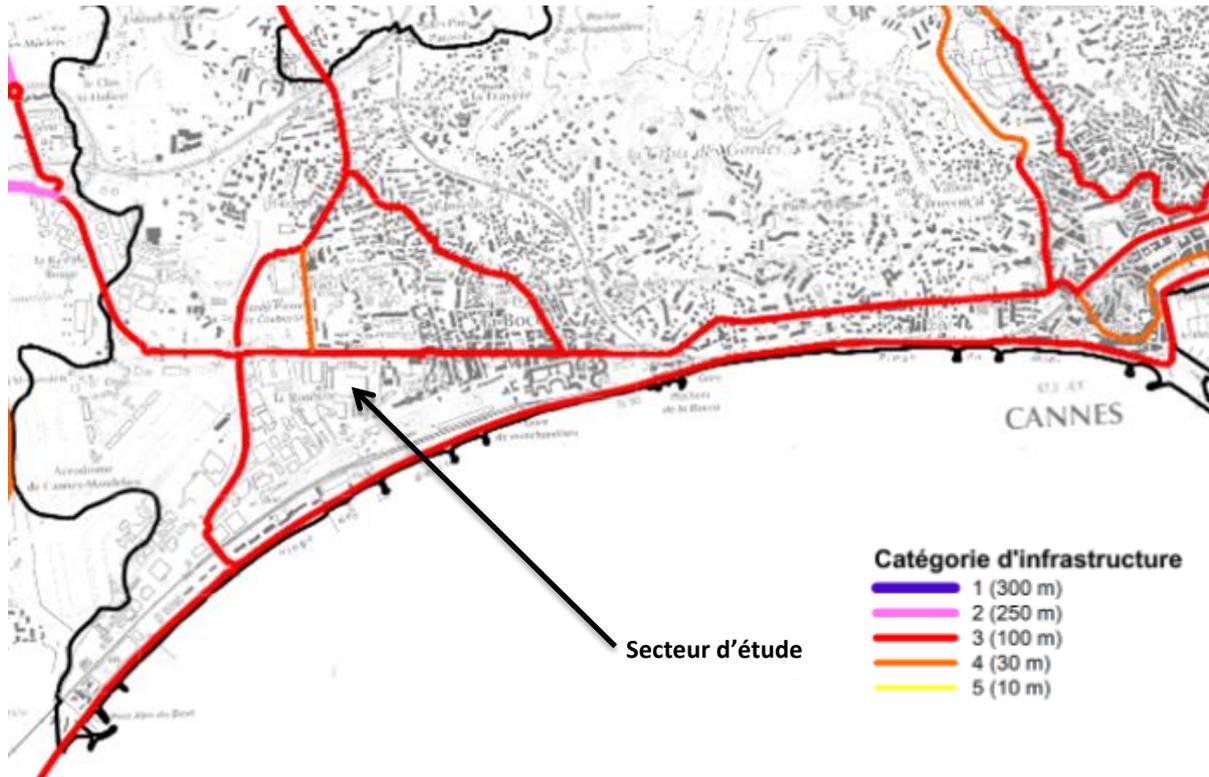


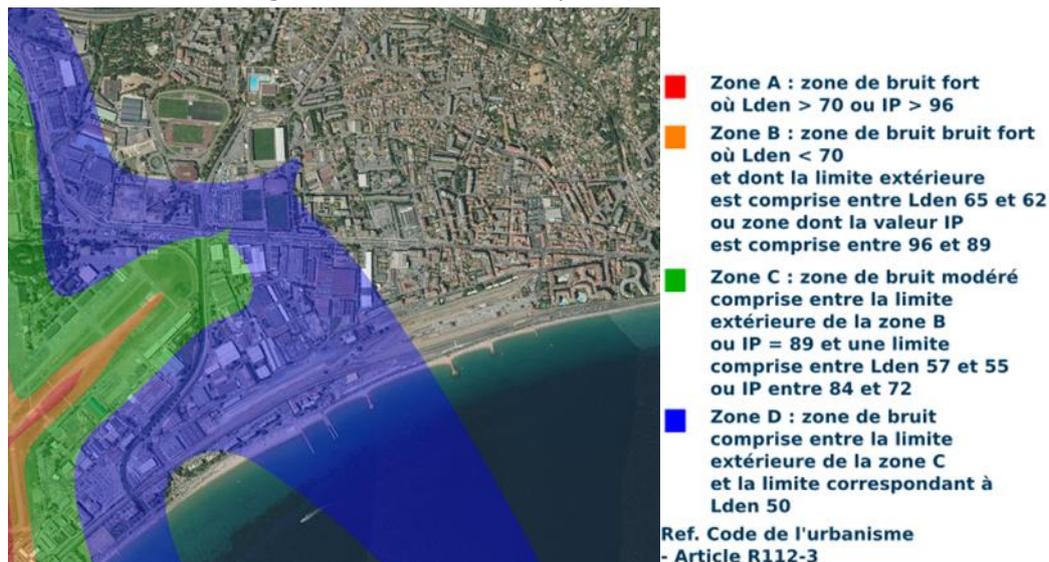
Figure 16 : Classement sonores des voies routières dans la commune de Cannes (<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>)

De plus l'aéroport de Cannes Mandelieu s'implante à l'ouest du secteur d'étude.

Un plan d'exposition au bruit (PEB) a d'ailleurs été approuvé à ce sujet afin de classer les zones soumises à ces nuisances sonores et ainsi réglementer la construction de ces différentes zones. Selon ce document, le secteur d'étude est concerné par la zone D. Ce sont des zones de bruit modérés comme le montre le document ci-dessous :

Selon la réglementation en vigueur :

« Dans la zone D de bruit plus faible, (L_{den} supérieur à 50), toutes les constructions sont autorisées mais elles sont soumises à des obligations d'isolation acoustique. »



⇒ Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés modérés au niveau du secteur d'étude.

➤ Pollution et risque industriel

Le site de projet étant un ancien site industriel, cette thématique a fait l'objet d'une attention particulière.

Les informations ci-dessous sont issues du « *dossier de cessation d'activité élaboré au titre de l'article R.152-39-1 du Code de l'environnement* »

Différentes informations sur le site sont données :

- Le site était un site ICPE sous un régime d'autorisation ;
- Le site est référencé dans la base de données BASIAS ;
- Le site est référencé dans la base de données BASOL ;

Les installations de la société ANSALDOBREDA France relèvent du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, acté par l'arrêté préfectoral n° 12077 du 08 août 2001 modifié.

Les diagnostics pollution réalisés à la demande du liquidateur d'ANSALDOBREDA font état de la présence en concentration plus ou moins forte de métaux lourds et de solvants sur l'ensemble du terrain.

Le mandataire judiciaire a fait réaliser la dépollution du site pour un usage industriel. En l'état, la dépollution du site semble achevée, et devrait avoir l'aval de la DREAL, la conservation des bâtiments et des dalles existants permettant de confiner la pollution du site.

Il reviendra donc à l'opérateur final, en fonction du projet validé par les élus, de soumettre à la DREAL un plan de gestion, notamment pour la bande de 50 mètres depuis l'avenue Francis Tonner destinée à du logement.

Bilan des impacts	<p>Sol : Impacts significatifs en métaux sur brut, notamment en plomb (C max : 17 000 mg/kg) et zinc (C max : 25 000 mg/kg), généralisés à la partie Sud du site soit environ 18 000 m² et localisés dans les remblais anthropiques superficiels, Impacts ponctuels et modérés en Hydrocarbures totaux (associés à des CAV, HAP) localisés au droit des anciens dépôts d'hydrocarbures. Impact limité en surface (C max : 2c 370 mg/kg), Impacts ponctuels et modérés en solvants chlorés (COHV) localisés au droit des anciennes activités liées à la peinture (C max : 25 mg/kg).</p> <p>Eaux souterraines : Impact en arsenic s'apparentant à un bruit de fond (= 10 µg/l) sur l'ensemble du site y compris sur le piezometre amont PZ 1.</p> <p>Débrials : Forte proportion de matériaux non assimilables à des déchets inertes (au sens de l'arrêté du 28 octobre 2010) en cas de terrassement générant des surplus de matériaux non valorisables sur place.</p>
Mesures de gestion préconisées pour le site en l'état (usage industriel)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Usage des bâtiments actuel en l'état dans les 3 zones dont les impacts ne sont pas maîtrisés (Nord-est ; Sud-est et Sud-ouest - figure 16) avec au préalable a minima un contrôle de la qualité de l'air ambiant vis-à-vis des substances de type COHV ; ▪ recouvrement des zones actuellement non revêtues dans la partie Sud du site situées au droit des zones impactées (Sud-est et Sud-ouest - figure 16) soit une superficie de l'ordre 9 000 m² ;
Mesures de gestion préconisées pour un nouveau projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un Plan de Gestion callé sur le projet intégrant des investigations et études sanitaires complémentaires
Précautions / Restriction d'usage	<p><u>Usages à dominante industrielle envisageable</u> sous réserve de recouvrir ou de maintenir un confinement physique de type dallage et d'éviter des aménagements de type confinés (bâtiments) à l'aplomb des zones présentant des impacts en substances volatiles.</p> <p><u>Usages sensibles de type résidentiel, jardins, écoles, résidentiel hôtelière...y compris affoulement non envisageables en l'état</u> : la levée de cette réserve nécessite de compléter la connaissance environnementale du site (selon un maillage plus fin) et de valider la compatibilité sanitaire des aménagements futurs au droit de l'ensemble des anciennes activités.</p>

⇒ **Les enjeux sur cette thématique sont jugés modérés à fort au regard des éléments du rapport lors de la cessation d'activité.**

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

➤ Les zones d'inventaires

La ville de Cannes est concernée par sept zones à statut, recensées dans le tableau ci-dessous :

Id MNHM	Intitulé
ZNIEFF 2	
930020155	ROCHER DE ROQUEBILLIÈRE
930012585	ÎLES DE LÉRINS
ZNIEFF 1 MER	
93M000006	EST DU GOLFE DE LA NAPOULE
93M000004	ILES DE LÉRINS (SUD SAINT-HONORAT)
93M000001	DE LA POINTE FOURCADE À LA POINTE CROISSETTE
ZNIEFF 2 MER	
93M000005	GOLFE DE LA NAPOULE
93M000003	ILES DE LÉRINS

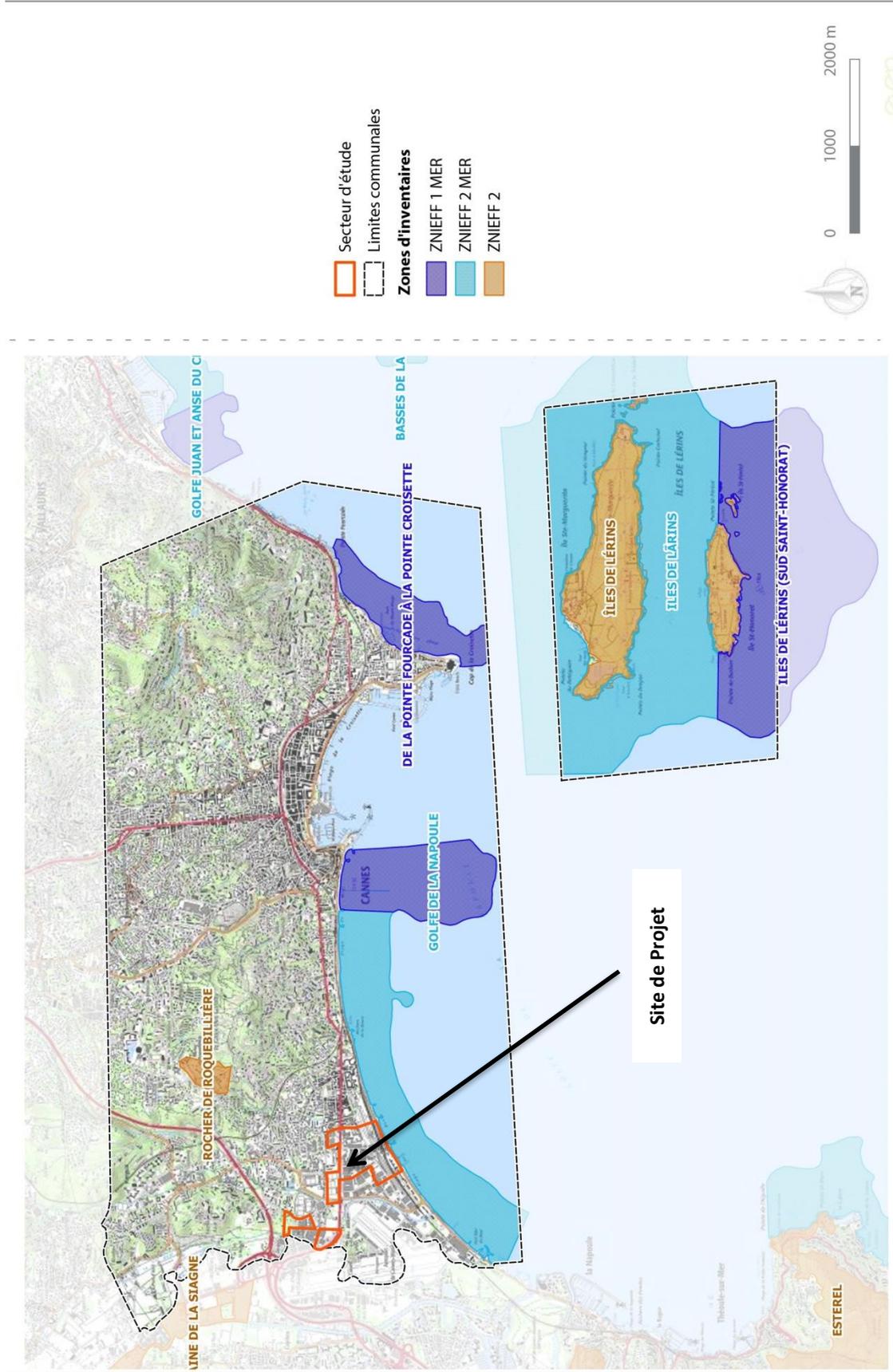
La majorité de ces ZNIEFF concernent le domaine marin et notamment le Golfe de la Napoule et les Iles de Lérins.

Les ZNIEFF rattachées aux Iles de Lérins représentent les plus grandes ZNIEFF des Alpes Maritimes. Ces espaces littoraux et insulaires regorgent d'une biodiversité exceptionnelle et de conditions environnementales optimales afin de concentrer des espèces patrimoniales et rares (23 espèces animales rares). Ces zones sont préservées grâce à d'autres statuts de protections (réglementaires, communautaires ...), qui permettent de renforcer l'importance de ces espaces naturels.

Ces espaces sont agrémentés de bancs rocheux formés par le prolongement de la côte. Les pins d'Alep présents en quantité représentent l'habitat terrestre dominant sur ces ZNIEFF. Du côté maritime, les bords de l'île sont fragilisés par les nombreux bateaux en mouillage du fait de l'importante fréquentation par les touristes et les locaux. Avec ceci, le domaine marin se voit fragilisé du fait de la présence de la Caulerpe, qui prolifère rapidement dans les fonds marins et participe à limiter les habitats des plantes aquatiques indigènes. Aussi, cette plante envahissante, représente une menace pour la faune, du fait de la réduction des espaces dédiés à la Posidonie. Elle représente des espaces de refuges et de reproduction favorables pour l'ensemble de la faune aquatique.

Une seule ZNIEFF de type 2 se situe dans le cœur de la ville de Cannes : « **Rocher de Roquebillière** ». Malheureusement, ce domaine est fortement fréquenté du fait de sa proximité avec le centre de Cannes. Ce petit espace de verdure et de nature, non loin des espaces urbanisés, attire les touristes et les curieux. Concerné par un APB, cet espace est caractérisé par la présence de deux fougères déterminantes : la Doradille lancéolée et le Polystic à dents sétacées. Ces deux espèces peuvent se développer grâce à la présence de fissures dans les rochers et de pelouses temporaires humides, qui accueillent des espèces remarquables telles que l'Isoètes de Durieu et la Romulée de Rolli.

➔ **L'ensemble du secteur d'étude n'est concerné par aucune de ces zones d'inventaires.**



Avril 2021 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, INPN

➤ Les zones réglementaires

La ville de Cannes est concernée par 3 espaces réglementaires :

Id MNHM	Intitulé
TCL	
FR1100668	LA CROIX DES GARDES
930012585	MASSIF DU PARADOU
APB	
FR3800465	VALLON ET ROCHER DE ROQUEBILLIÈRE

La CROIX DES GARDES communique avec le VALLON ET ROCHER DE ROQUEBILLIÈRE. Ces espaces sont aussi en partie concernés par une ZNIEFF, comme expliqué précédemment. Ce domaine est d'ailleurs actuellement marqué par une vulnérabilité plus importante du fait d'une fréquentation croissante par les touristes et les locaux. Ce site est entièrement terrestre.

Le MASSIF DU PARADOU, se situe à cheval sur la ville de Cannes et de Vallauris. Protégé depuis 2008, il recouvre une surface de 22.42 hectares. Ce site entièrement terrestre, offre une vue plongeante sur les Iles de Lérins. La diversité forestière est remarquable, malgré la présence d'espèces végétales envahissantes : Eucalyptus, Mimosas, Bambous...

Depuis 2011, cette zone est aussi ouverte au public en tant que Parc départemental. Ceci permet de favoriser une sensibilisation des populations tout en alliant une conservation des lieux. La faune présente en ces lieux est à la fois commune mais patrimoniale : renard roux, écureuil roux, blaireau européen, fouines, hérissons ... Plusieurs hérons, pics et faucon crécerelle ont pu être observés. Le passé horticole de la zone a participé à façonner la composition végétale de ce site : le mimosa et l'eucalyptus sont aussi dominants, avec une végétation spontanée locale formée par le chêne vert et le chêne liège. Ce site du conservatoire du littoral est géré depuis 2009, par le Conseil Départemental des Alpes- Maritimes.

➔ L'ensemble du secteur d'étude n'est concerné par aucune de ces zones réglementaires.

➤ Les zones Natura 2000

La ville de Cannes est concernée par une seule zone Natura 2000 :

Id MNHM	Intitulé
ZSC	
FR9301573	BAIE ET CAP D'ANTIBES - ÎLES DE LÉRINS

Cet espace est concerné par de nombreux autres statuts, ce qui marque son importance au niveau du réseau écologique.

Ce site est principalement marin mais expose une part côtière. Sa structure variée lui permet de se composer de plusieurs habitats naturels qui forment une mosaïque paysagère intéressante pour la faune. En 2011, un noyau de population insulaire du Phyllodactyle d'Europe a d'ailleurs été découvert.

Les parties marines sont pauvres en données et les inventaires effectués sur site n'ont pas permis de présenter une composition précise des fonds marins. Cette donnée est donc susceptible d'évoluer au cours du temps. Les espaces dotés d'une importante profondeur sont régulièrement fréquentés par les grands dauphins. Les espaces encore plus profonds sont visités par d'autres cétacés tels que le rorqual, le cachalot.....

➔ L'ensemble du secteur d'étude n'est concerné par aucune zone Natura 2000



Avril 2021 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, INPN

➤ La flore

La ville de Cannes est fortement urbanisée, ce qui laisse peu de place aux zones naturelles. Les principales zones dotées d'une richesse écologique, sont implantées au niveau du littoral, et à hauteur des Iles de Lérins. Quelques zones terrestres sont identifiées au nord de la ville.

Afin de préciser le patrimoine floristique présent à l'échelle de la ville, les bases de données **INPN et Silène flore** ont été consultées et les données géoréférencées ont été extraites (lorsque disponibles).

Les bases de données Silène Flore et INPN recense la présence de plusieurs espèces végétales protégées dans la ville de Cannes.

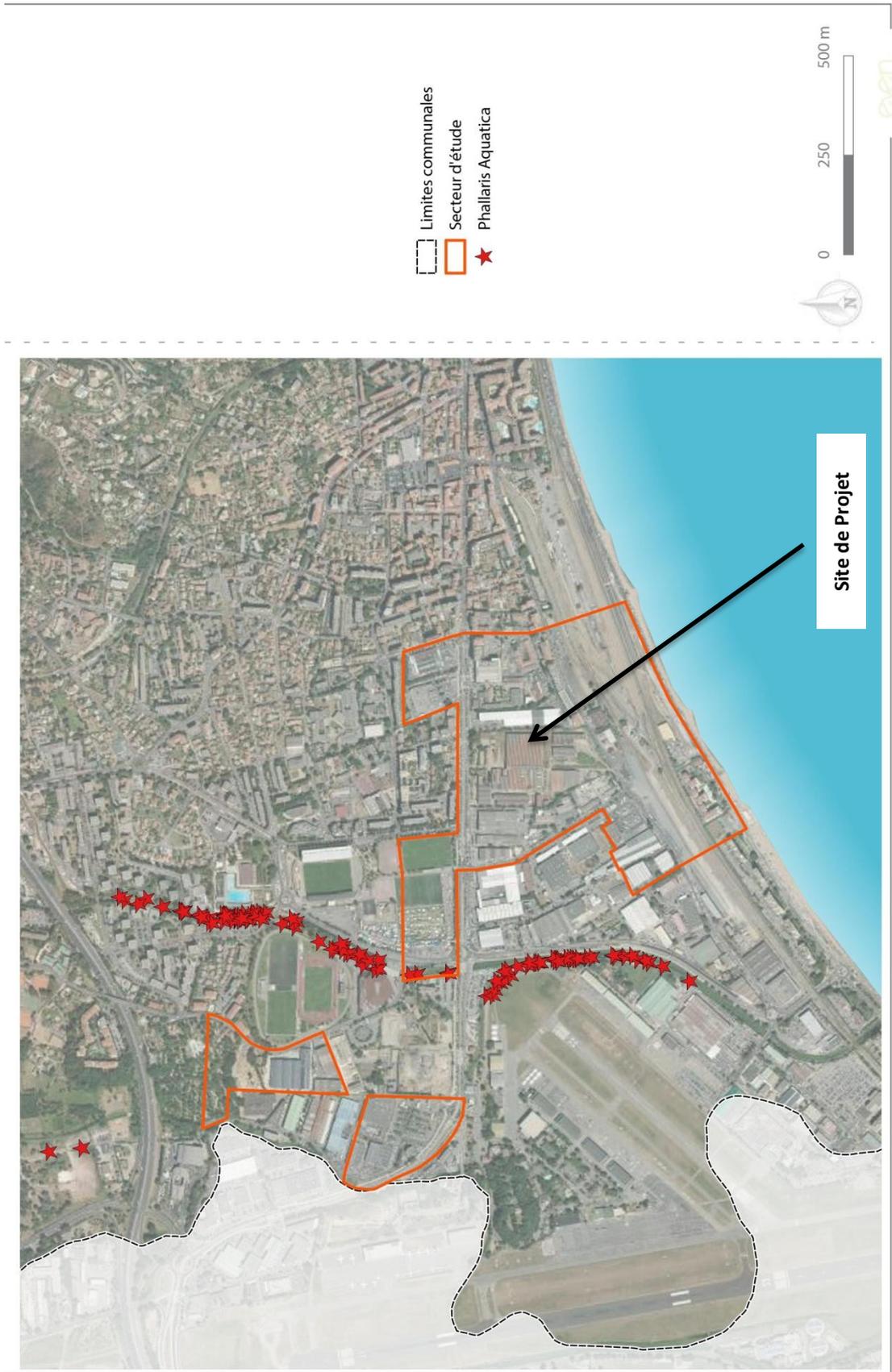
- **11 espèces végétales** protégées à l'échelle **régionale** (PACA), sont recensées :
 - **le Mouron délicat** (*Lysimachia tenella* L., 1753)
 - **Lavatère ponctuée** (*Malva punctata* (L.) Alef., 1862)
 - **Nénuphar blanc** (*Nymphaea alba* L., 1753)
 - **Ophioglosse du Portugal** (*Ophioglossum lusitanicum* L., 1753)
 - **Lys de mer** (*Phalaris paradoxa* L., 1763)
 - **Pavot douteux** (*Papaver dubium* L., 1753)
 - **Alpiste aquatique** (*Phalaris aquatica* L., 1755)
 - **Polystic à frondes soyeuses** (*Polystichum setiferum* (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913)
 - **Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs** (*Romulea columnae* Sebast. & Mauri, 1818)
 - **Céphalaire de Transylvanie** (*Cephalaria transylvanica* (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818)
 - **Coronille de Valence** (*Coronilla valentina* L., 1753)

- **15 espèces végétales** protégées à l'échelle nationale sont recensées:
 - **Anémone couronnée** (*Anemone coronaria* L., 1753)
 - **Arbuste d'argent** (*Anthyllis barba-jovis* L., 1753)
 - **Herbe à la mule** (*Asplenium sagittatum* (DC.) Bange, 1952)
 - **Chamaerops nain** (*Chamaerops humilis* L., 1753)
 - **Isoète de Durieu** (*Isoetes durieui* Bory, 1844)
 - **Linaire grecque** (*Kickxia commutata* (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897)
 - **Grand statice** (*Limoniastrum monopetalum* (L.) Boiss., 1848)
 - **Prunier du Portugal** (*Prunus lusitana* L., 1753)
 - **Sérapias négligé** (*Serapias neglecta* De Not., 1844)
 - **Épiaire hérissée** (*Stachys ocymastrum* (L.) Briq., 1893)
 - **Germandrée arbustive** (*Teucrium fruticans* L., 1753)
 - **Caroubier** (*Ceratonia siliqua* L., 1753)
 - **Hellébore noir** (*Helleborus niger* L., 1753)
 - **Laurier rose** (*Nerium oleander* L., 1753)
 - **Pivoine officinale** (*Paeonia officinalis* L., 1753)

Ces bases de données proposent des points géolocalisés afin de prendre connaissance de la situation de ces espèces végétales. Selon ces bases de données, une seule espèce est présente dans le secteur d'étude, à l'ouest de la plus grande portion : **L'alpiste aquatique (*Phalaris aquatica*)**. Cette espèce végétale est identifiée au niveau du cours d'eau La Frayère.

Protégée en région PACA, elle est aussi inscrite sur la liste rouge des plantes vasculaires de France métropolitaine (2019). Elle est classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » (LC). **Cette espèce présente donc des enjeux faibles de conservation.**

➔ **À l'échelle du secteur d'étude, les enjeux sur la flore, selon les données bibliographiques sont jugés modérés-faibles sur le site de projet Ansaldo Breda, ils sont jugés négligeables.**



➤ La Faune

La richesse faunistique de la Ville de Cannes se concentre principalement sur les îles de Lérins. Ce domaine « insulaire », expose une mosaïque d'habitats qui conviennent à de nombreuses espèces communes, mais aussi remarquables.

Sur les îles de Lérins, pas moins de 23 espèces patrimoniales sont recensées.

Au niveau du domaine marin, des études spécifiques ont démontré la présence de plusieurs populations de dauphins (*Tursiops truncatus*) non loin des côtes, mais aussi en pleine mer. Plusieurs autres Cétacées ont été identifiés dans ces eaux (rorqual, cachalot ...).

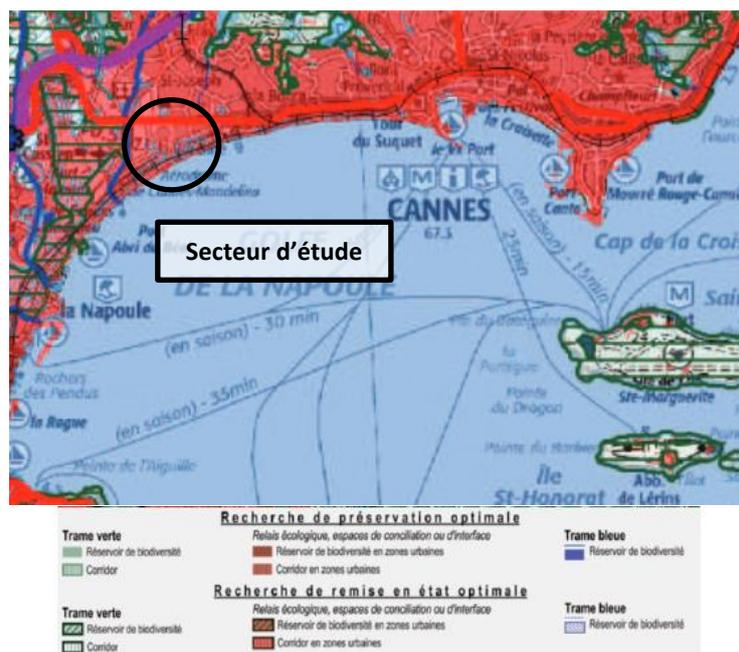
En ce qui concerne les mammifères, les chiroptères représentent le plus d'espèces remarquables. La dominance des pinèdes sur l'île permet à plusieurs espèces patrimoniales et forestières de s'épanouir dans ces habitats. C'est le cas de la Noctule de Leisler et le Vespère de Savi. Elles utilisent les domaines forestiers et les espaces littoraux pour la chasse. Certains gîtes sont d'ailleurs présents dans les creux des falaises.

L'avifaune est représentée par des espèces globalement liées au milieu aquatique : Sterne pierregarin, (50 aines de couples nicheurs identifiés sur l'archipel), et le Petit gravelot (qui est plus lié au cours d'eau) La martinet pâle s'épanouit sur le littoral. Son aspect remarquable s'explique par la faible densité de cette espèce. Les flamants roses utilisent ce site comme une halte.

Concernant les reptiles, il est intéressant de noter qu'un noyau de population de Phyllodactyle d'Europe a été identifié en 2011. La tortue d'Hermann, généralement localisée dans les terres, a aussi été identifiée sur cette île. La ville de Cannes, bien que fortement urbanisée, et anthropisée, bénéficie d'un patrimoine biologique remarquable de par la présence des îles de Lérins. Les mesures de conservation mises en place sur ce domaine, participent à préserver cette richesse, tout en sensibilisant les populations locales.

➤ Le réseau écologique

L'étude du réseau écologique à l'échelle de la ville de Cannes passe par la consultation du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le schéma régional de cohérence écologique a été arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Ce document permet de prendre conscience de la place de la commune dans la fonctionnalité du réseau écologique et d'en préciser son rôle. Il permet aussi, à plus large échelle de prendre conscience de l'agencement des différentes entités tels que les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les espaces aquatiques, et d'en déterminer leur rôle ainsi que de hiérarchiser et qualifier leur importance.



Extrait du SRCE, avec zoom sur l'emplacement du secteur d'étude

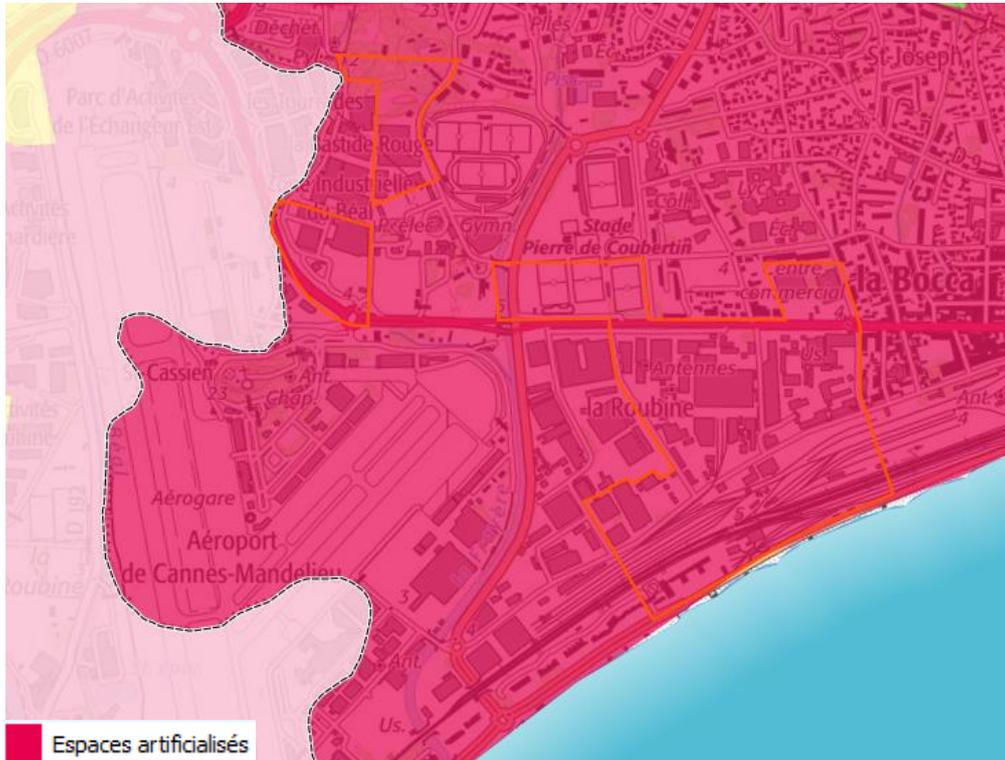
Comme le montre l'extrait de carte, ci-dessus, la Ville de Cannes est dominée par des espace anthropisés et artificiels. Seuls Les Iles de Lérins sont identifiées comme des corridors écologiques. La forte densification des espaces est bien mise en évidence sur cette carte, avec notamment la voie ferrée qui longe une partie de la croisette et du bord de mer. L'autoroute qui traverse la ville de Cannes est aussi bien perceptible.

Aucun réservoir de biodiversité n'est identifié dans les alentours du secteur d'étude. Le secteur d'étude se situe dans le tissu urbain de la ville, à proximité du quartier de la Bocca et dans le prolongement de l'aéroport de Cannes Mandelieu. L'ensemble de ces éléments ne permettent pas de considérer le secteur d'étude comme un espace de fonctionnalité écologique, et jouant un rôle prédominant dans la fonctionnalité des espaces naturels environnants.

→ Par conséquent, les enjeux sur le réseau écologique, à l'échelle du secteur d'étude sont jugés faibles.

➤ **État initial de la biodiversité / ÉTUDE de terrain (Faune et flore)**

Le secteur d'étude a fait l'objet d'une visite de terrain, le 8 avril 2021. L'étude de la zone complète montre un espace fortement anthropisé, traversé par des voiries très fréquentées, et dont les espaces adjacents sont occupés par des enseignes commerciales, connues. Les espaces paysagers sont pauvres et ne font pas référence à une éventuelle fonctionnalité écologique. Les espaces urbains apparaissent pas endroits fortement dégradés. Plusieurs chantiers ont été identifiés et sont source de nombreuses nuisances sonores auditives et visuelles, qui participent à renforcer l'anthropisation observée.



Présentation des sous-secteurs du secteur d'étude / Source : EVEN

Le secteur dans lequel s'insère Ansaldo Breda_se compose, comme les deux premiers, par des enseignes commerciales nationalement connus. Les bâtiments sont cloisonnés par des clôtures grillagées et par des espaces de stationnement linéaire le long des avenues principales. Plusieurs espaces bâtis sont isolés par des barrières de chantiers en raison de la démolition, ou de l'aspect vétuste de certaines structures.

Ce secteur est fortement urbanisé et anthropisé, dominé par le bâti et les espaces routiers en enrobé. Le peu de végétation présente est composée par des palmiers et des pins isolés sur les parkings. Les espaces paysagers sont quasi inexistantes. Quelques espaces en herbe sont présents dans les différents lots des entreprises, mais n'apparaissent pas entretenus. Il s'agit là de zones spontanées où la végétation rudérale se développe facilement. Il est notamment possible d'observer : la valériane rouge, du salsifis sauvage, des inules, des figuiers, des palmiers, des pins, des lauriers roses, des cyprès, des lauriers saucés...

Les données bibliographiques, fournies par les bases de données Silène et INPN, mettent en évidence la présence d'une espèce végétale protégée à l'ouest de secteur, **à hauteur de la Frayère relativement éloigné du site Ansaldo Breda : l'Alpiste aquatique (*Phalaris aquatica*)**. Cette espèce protégée en PACA, présente des enjeux faibles de conservation selon la liste rouge des plantes vasculaires de France métropolitaine (2019).

Les nuisances sonores sont importantes en raison d'une circulation intensive, et par la présence de nombreux chantiers. Un chantier de grande envergure est en cours de réalisation el long du Boulevard de la Croisette. Il concerne la réalisation d'une ligne TER. À cause de toutes ces nuisances, aucune espèce d'oiseau, même commune, n'a été identifiée.

➔ **Au regard de ces observations, les enjeux écologiques sont pressentis comme faibles dans ce secteur.**



Photo du site Ansaldo Breda

➤ La flore

Liste non exhaustive des espèces végétales identifiées dans le secteur d'étude (ensemble du périmètre de la SAP)

FLORE	
Nom latin	Nom commun
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante
Arundo donax L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau
Asparagus acutifolius L., 1753	Asperge sauvage
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille
Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
Cichorium intybus L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé

FLORE	
Nom latin	Nom commun
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès d'Italie, Cyprès de Montpellier
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêles
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie, Caprifiguier, Figuiers
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Magnolia grandiflora</i> L., 1759	Magnolia à grandes fleurs
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Melia azedarach</i> L., 1753	Margousier
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse
<i>Phoenix canariensis</i> hort. ex Chabaud, 1882	Dattier, Palmier des Canaries
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen
<i>Pittosporum tobira</i>	Pittosporum
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent, Pyracantha
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline
<i>Taraxacum minimum</i> (V.Brig. ex Guss.) N.Terracc., 1869	Pissenlit
<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc, Salsifis du

FLORE	
Nom latin	Nom commun
	Midi
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre

→ Au total, lors des observations de terrain, 53 espèces de flore ont été identifiées et contactées. Aucune ne présente des enjeux de conservation significatifs, et ou un statut de protection. Il s'agit là d'une liste non exhaustive.

Le laurier rose est considéré comme une espèce ornementale, et non l'espèce protégée sauvage. Son statut de protection ne s'applique donc pas dans ce contexte.

Plusieurs espèces envahissantes ont été identifiées : Canne de Provence, Ailante, Robinier faux acacia, Herbe de la Pampa. Il convient de surveiller la prolifération de ces spécimens, et de limiter leur implantation dans les espaces ornementaux, au profit des espèces locales.

L'Alpiste aquatique (*Phalaris aquatica*), identifié dans la bibliographie, n'a pas été observé lors des inventaires de terrain. Cependant sa présence reste fortement pressentie le long de la Frayère. Ainsi il est considéré comme fortement potentiel. Cette espèce protégée en PACA, est inscrite dans la catégorie « LC – Préoccupation mineure », de la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine. Elle présente donc des enjeux de conservation modérés. Quoi qu'il en soit son statut de protection régional doit être pris en considération.

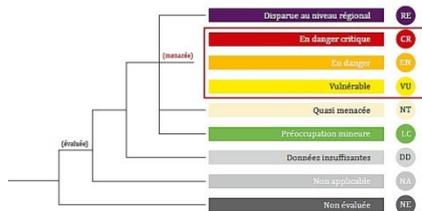
→ Au regard des données récoltées, sur l'ensemble du secteur d'étude, les enjeux sur la flore sont pressentis modérés à faibles.

➤ Les insectes

Le secteur d'étude est composé d'espaces anthropisés et fortement urbanisés, où les espaces paysagers sont globalement rares, et peu qualitatifs. Par conséquent, au regard des nuisances présentes (bruit, circulation, chantiers, avions ...), aucune espèce d'insecte n'a été identifiée lors des inventaires de terrain. Les habitats en place sur les sous-secteurs ne sont pas attractifs pour les insectes. Par conséquent, aucune espèce remarquable, n'est envisagée sur ces espaces. Les données bibliographiques indiquent la présence potentielle de deux espèces communes dans le secteur d'étude, ce qui apparait cohérent avec les observations de terrain. Les obstacles (voiries avec forte circulation) sont prédominants dans le secteur d'étude, et ne sont pas favorables à la présence des insectes. Ces deux espèces exposent des enjeux faibles de conservation selon la liste rouge des rhopalocères de PACA.

Liste des rhopalocères potentiellement présents dans le secteur d'étude selon les données bibliographique

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
Silène faune, faune PACA, INPN	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>				LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				LC



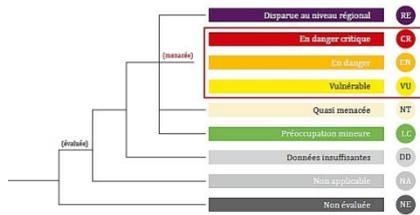
➔ Selon les observations faites, les enjeux sur les insectes sont pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Les oiseaux

Relativement peu d'espèces ont pu être observées. Ceci peut s'expliquer par le caractère fortement urbain, ainsi que les pressions anthropiques qui prédominent dans le secteur d'étude. Les espèces identifiées au chant et à la vue sont communes, et anthropophiles. Elles ne présentent pas d'enjeux de conservation particuliers. Ces espèces ont été observées au niveau des espaces de stationnement, là où les alignements de Pins sont marqués et offrent des espaces de refuge. Les haies végétales sont peu présentes, ce qui participe à limiter la diversité spécifique. D'autre part, la présence marquée des voiries avec une forte circulation, participent à limiter les déplacements des oiseaux (risques de collision, effarouchement). Les espèces ont donc tendance à se réfugier dans des espaces plus clames, souvent en dehors du secteur d'étude qui est actuellement marqué par des chantiers de grande ampleur.

Liste des oiseaux identifiés dans le secteur d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Passereaux	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain	Columbidés			O2	BE3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC		O2	BE3	-



L'ensemble de ces espèces sont communes, et exposent des enjeux faibles de conservation, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2020).

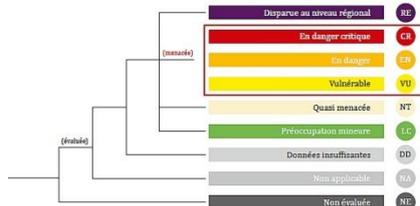
➔ Les enjeux sur l'avifaune sont donc pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Les amphibiens et reptiles

Le secteur d'étude est fortement urbanisé. Les inventaires de terrain n'ont pas permis d'identifier des amphibiens et des reptiles. Cependant, au regard de sa configuration, une espèce commune de reptile est envisageable dans le secteur d'étude, en raison de son caractère anthropophile : **le lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Bien que protégée en France métropolitaine, et répartie sur l'ensemble du territoire, cette espèce commune, ne présente que des enjeux faibles de conservation. Elle est envisageable au niveau des haies végétales et des petits murs en pierres présents sur les différents espaces de stationnement, ainsi que ceux qui séparent les diverses parcelles destinées aux entreprises.

Liste des reptiles potentiellement présents dans le secteur d'étude selon les données bibliographiques

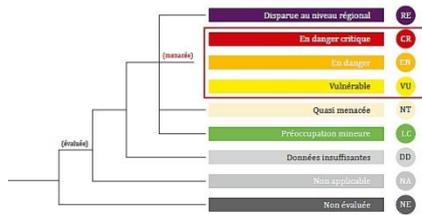
Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Faune PACA, Silène faune	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P	BE 2	DH IV	LC



Concernant les amphibiens, ils ne sont pas directement envisagés dans le secteur d'étude. Cependant, le passage de la Frayère, à l'ouest du secteur élargi d'étude, pourrait permettre d'envisager leur présence. Les données bibliographiques indiquent la présence potentielle de la grenouille verte le long de la frayère. Cette espèce expose des enjeux forts de conservation en PACA, selon la liste rouge des amphibiens (2016). Aucune autre donnée n'a été identifiée dans la bibliographie. Par conséquent, au regard des données récoltées, et de la configuration du secteur d'étude, les enjeux sur les amphibiens apparaissent relativement faibles dans l'ensemble du secteur d'étude et en particulier sur le site Ansaldo Breda

Liste des amphibiens potentiellement présents dans le secteur d'étude selon les données bibliographiques

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Silène faune, Faune PACA, INPN	Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i> kl.	VU	P	Be 3	DH 5



➤ **Les mammifères dont chiroptères**

Au regard du contexte fortement urbanisé qui compose le secteur d'étude, aucune espèce de mammifère n'a été observé.

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des grands mammifères en raison d'un réseau viaire très dense et d'une densification urbaine particulièrement importante.

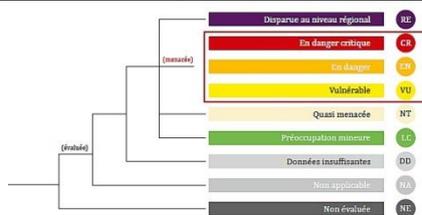
Les enjeux sur les mammifères hors chiroptères sont donc pressentis faibles.

En revanche, les inventaires effectués par Ecotonia en 2018, au niveau du camping situé au nord de la zone élargie d'étude, ont démontré la présence potentielle de plusieurs espèces de chiroptères dont une présentant des enjeux très forts en PACA .

Le secteur d'étude, fortement urbanisé, dispose d'espaces mis en lumières et de voiries urbaines à fort trafic qui peuvent freiner la dispersion de ces espèces. De plus, la composition végétale des environs du camping apparaît pauvre en linéaires boisés, défavorable à la dispersion de ces espèces. Par conséquent, ces espèces de chiroptères, principalement localisées dans le nord, sont faiblement envisageables dans le reste du sous-secteur et sur le site Ansaldo Breda.

Liste des chiroptères potentiels dans le camping selon les données Ecotonia 2018

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Enjeu rég	LR France	Berne	Dir Hab
INPN, Silène faune, Faune PACA, *http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_v4_dec2014_diffusable_internet.pdf	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	P	TF	VU	Be 2	DH 4
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		tf	LC	Be 3	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		tf	LC	Be 2	
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		M	NT	Be 2	
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		M	LC	Be 2	



Ainsi, les enjeux sur les chiroptères sont pressentis comme faibles sur le site d'Ansaldo Breda.

➔ Au regard de ces observations et des données bibliographiques récoltées sur ce secteur d'étude, les enjeux sur les mammifères dont chiroptères, sont pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Synthèse des enjeux pressentis sur le secteur d'étude**

L'étude des enjeux écologiques à l'échelle du secteur d'étude, à nécessité de réaliser des inventaires à l'échelle du périmètre élargie, mais aussi de prendre en compte l'environnement dans lequel ils s'insèrent. D'autre part, la consultation des données bibliographiques a permis de compléter les observations de terrain et d'apporter des précisions sur l'évaluation et la hiérarchisation des enjeux écologiques.

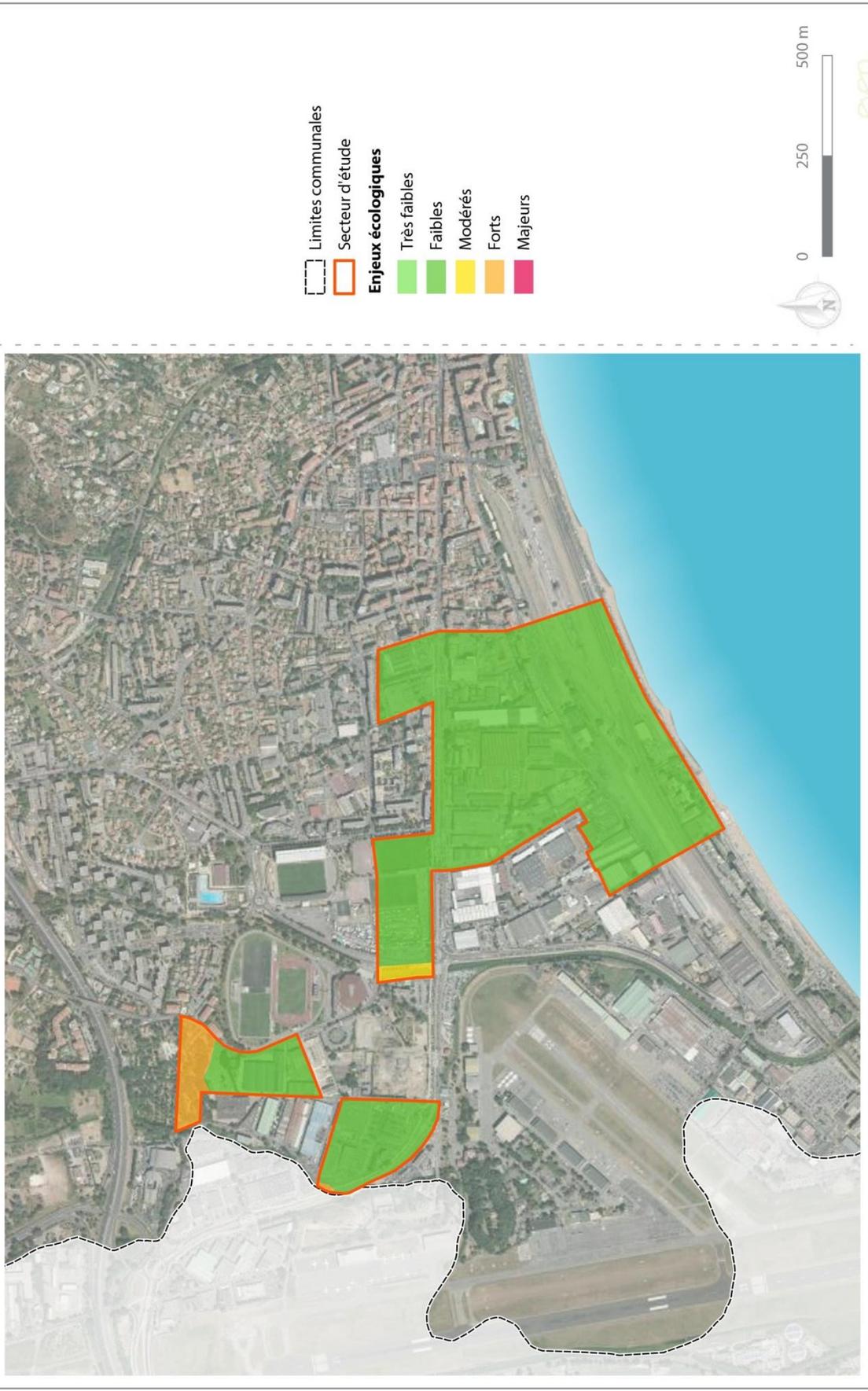
Le secteur d'étude s'insère dans un environnement fortement urbanisé, où le bâti et le réseau viaire prédominent. Cette observation est confirmée par la prise en compte du SRCE qui classifie le secteur d'étude comme un espace entièrement urbanisé, n'ayant aucun rôle prépondérant dans la fonctionnalité écologique du réseau local.

Aussi, les aménagements paysagers sont relativement pauvres et les quelques espaces identifiées apparaissent peu qualitatifs, pour assurer la présence d'une faune et d'une flore variées.

➔ **Le secteur d'étude, fortement urbain, laisse peu de place à un fonctionnement écologique de qualité, obstrué par le passage de voiries, la présence de chantiers et de nuisances, et le cloisonnement des espaces bâtis.**

Les enjeux écologiques pressentis varient sont faibles sur le site Ansaldo Breda_ (voir carte ci-dessous pour la sectorisation et hiérarchisation des enjeux écologiques).

11 Synthèse des enjeux écologiques présentés à l'échelle du secteur d'étude, au regard des données bibliographiques et des observations de terrain



Avril 2021 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, Silène

3. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude se situe dans une zone industrielle, où la qualité paysagère est relativement faible. Le quartier de la Bocca est connu pour sa faible qualité paysagère et sa reconversion est un enjeu fort au niveau départemental (DTA). Les éléments ci-dessous sont extraits d'une analyse spécifique « étude historique et patrimoniale » réalisée par Fabrica Traceorum pour le compte de l'EPF PACA.

Le site de projet est inclus dans le site inscrit « bande côtière de Nice à Théoule ».

➤ Les abords du site

Les abords immédiats du site ont une structure très lisible induite par l'ancienne politique urbaine de zonage :

- une zone résidentielle composée pour partie d'un tissu constitué en alignement des voies et pour une autre d'objets bâtis isolés sur leur parcelle.

- une zone résidentielle en rapport avec le front de mer soit par une vue soit par un accès direct.

- une zone de grandes emprises commerciales et industrielles constituée de grandes parcelles.

Ces zones sont peu maillées en internes et entre elles. On ne compte que deux voies qui lient l'Avenue F. Tonner et l'avenue de la Roubine. Trois voies qui traversent l'avenue F.Tonner. Deux voies face au site qui descendent du quartier résidentiel nord depuis la route de Grasse ne trouvent pas de correspondance au sud, vers le littoral. Selon les séquences, le profil des voies changent et leur caractère urbain est plus ou moins affirmé. Au nord, l'avenue F.Tonner a fait l'objet d'un projet de revalorisation, elle arbore un profil dessiné et arboré. Dotée d'une voie de bus en site propre, le quartier bénéficie d'un réseau de transport en commun efficace. Le bâti dressé sur cette voie, au niveau du site, ne présente pas de caractère urbain, les constructions sont en retrait et présentent des hauteurs différentes (1 & 2). Au sud au contraire, la voie n'a pas fait l'objet de traitement particulier. En amont et au niveau du site la zone et la voie ont gardé les caractéristiques de zone d'activité (3). En aval la construction d'immeubles hauts en alignement de la voie constitue un profil urbain de bord de mer (4). On rappelle la présence face au site du projet de la bastide rouge (campus) au nord-ouest et l'emprise ferroviaire qui doit accueillir la future gare de grandes lignes au sud.

1 - Au nord, présence importante de la végétation
(construction en retrait de la voie)



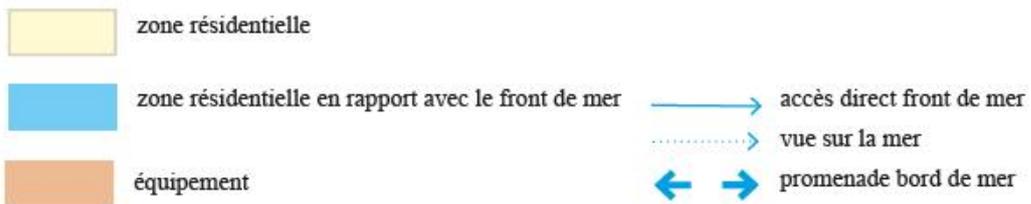
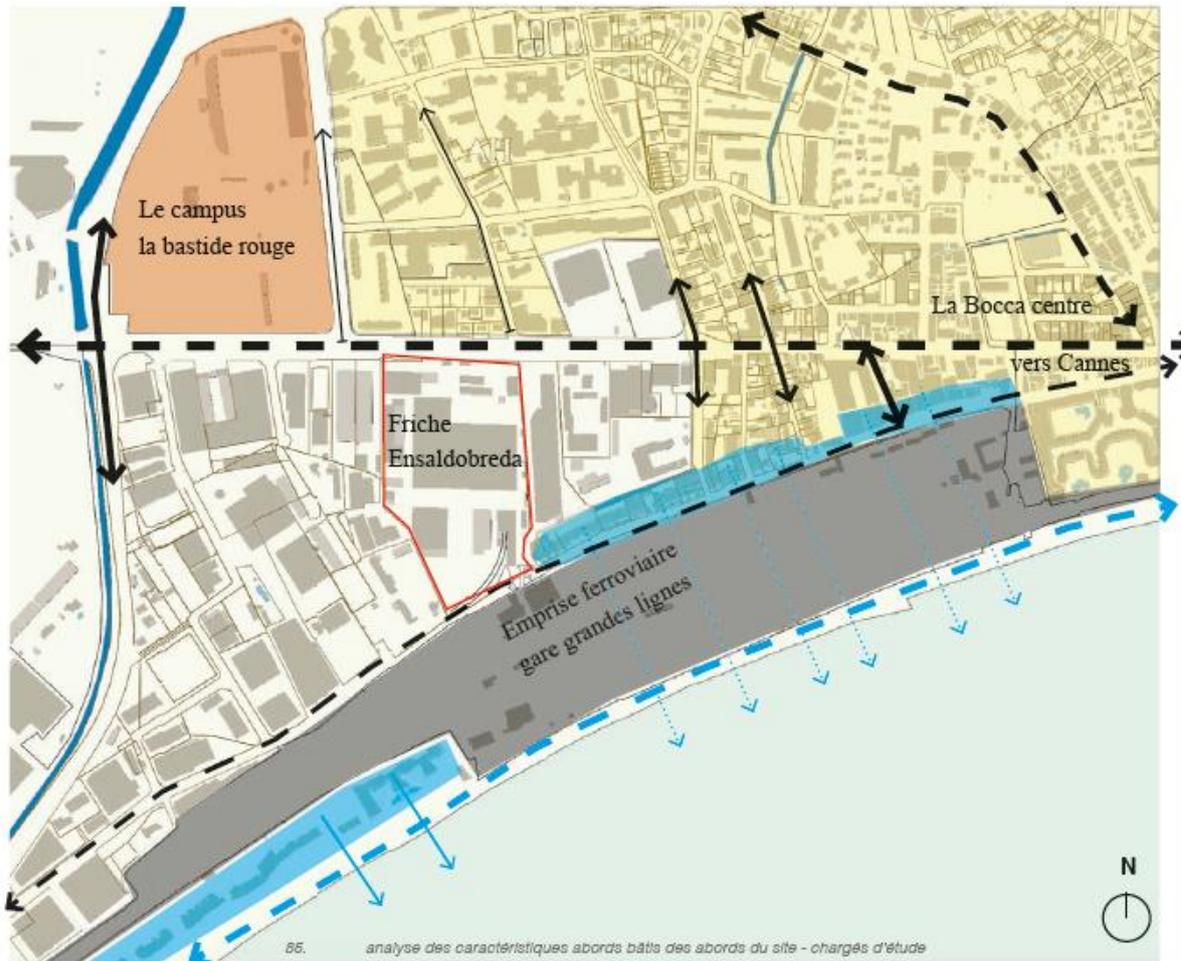
2 - Au nord, une urbanisation timide de gabarits hétérogènes



4 - un début de profil de bord de mer

3 - Au sud, zone d'activité





➤ **Le site**

Inoccupé et non entretenu le site propose aujourd'hui ce contraste entre bâtiments désuets et végétation spontanée envahissante créant l'atmosphère nostalgique propre aux friches industrielles. On note la présence de sujets d'essence différente (palmier, olivier, eucalyptus, cyprès) qui ont atteints des tailles respectables mais n'ayant que peu d'intérêt en terme paysager.



47. Le site en friche - photo 2019 - chargés d'étude



74. vue sur l'Esterelle - photo 2019 - chargés d'étude



48. Bâtiment principal en friche - photo 2019 - chargé d'étude



76. vue sur le relief de l'arrière pays grassois - photo 2019 - char-



49. Bâtiment principal en friche - photo 2019 - chargé d'étude



75. vue sur Tanneron - photo 2019 - chargé d'étude

4. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune de Cannes- est concernée par un PPRI approuvé et un PAC sur le nouveau PPRI non encore approuvé	Le secteur est en zone bleue mais une réflexion globale est en cours pour la gestion du ruissellement	MODÉRÉS À FORTS
Risque incendie	La commune de Cannes est concernée par le risque Incendie de feux de forêts. A l'heure actuelle, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF	Le secteur d'étude n'apparaît pas concerné par le risque incendie.	FAIBLES
Risque mouvement de terrain	La commune de Cannes n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain	Pas d'événement connu sur le site ou à proximité	FAIBLES
Risque retrait – gonflement des sols argileux	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.	Le secteur d'étude est situé dans une zone soumise à des aléas retrait-gonflement des argiles, moyens.	FAIBLES
Risque sismique	La commune de Cannes est concernée par un risque sismique modéré.	Le secteur d'étude est aussi concerné par ce risque sismique modéré, des dispositions constructives devront être mise en place.	FAIBLES
Nuisances	Plusieurs infrastructures sont considérées comme bruyantes Un site ICPE	Le secteur est soumis aux nuisances sonores liées à la proximité à l'aéroport et aux infrastructures de transports terrestres. Le site, par son passé industriel, présente des pollutions du sol. Un plan de gestion	MODÉRÉS

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF et des zones Natura 2000.	Le secteur d'étude est localisé en dehors des zones à statut, et ne fait pas partie non plus des espaces de fonctionnalité écologique.	FAIBLES
Paysage	Le secteur d'étude est localisé dans la commune de Cannes dans la zone industrielle/commerciale	Le site présente des enjeux paysagers relativement faibles du fait de son intégration dans un tissu urbain dense et peu végétalisé. L'enjeu est une reconversion d'une friche industrielle	FORT / RECONVERSION DU SITE ANSALDO BREDA

⇒ **Bilan** : Le site apparaît relativement peu sensible aux enjeux environnementaux. Son inscription dans un tissu urbain dense et sur une friche industrielle permet de répondre aux enjeux de reconversion visé par la DTA.

IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

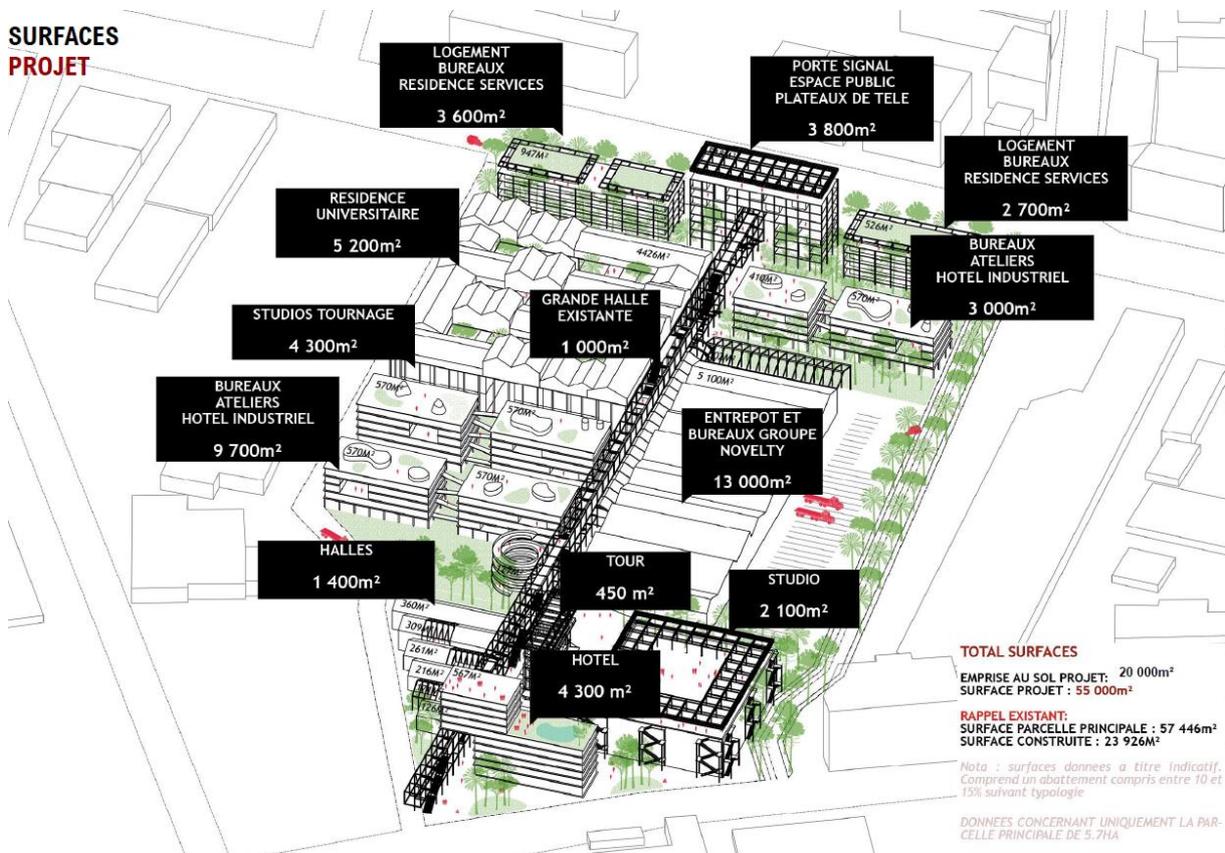
1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Le projet porté par Novelty prévoit la création d'un secteur mixte autour de l'économie créative. Situé à proximité du nouveau campus qui accueillera un millier d'étudiants à partir de septembre 2020 et du technopôle dédié aux métiers de l'écriture et de l'audiovisuel, le nouveau site de Novelty va se doter d'installations techniques répondant aux besoins des professionnels.

Le complexe comprendra le pôle d'activité événementiel, des studios mais également des bureaux et espaces de co-working, ainsi que des zones de stockage éphémères. Il disposera aussi de logements pour les techniciens en déplacement et d'un espace restauration.

La surface de plancher prévue avoisine les 55 000m².

SURFACES PROJET



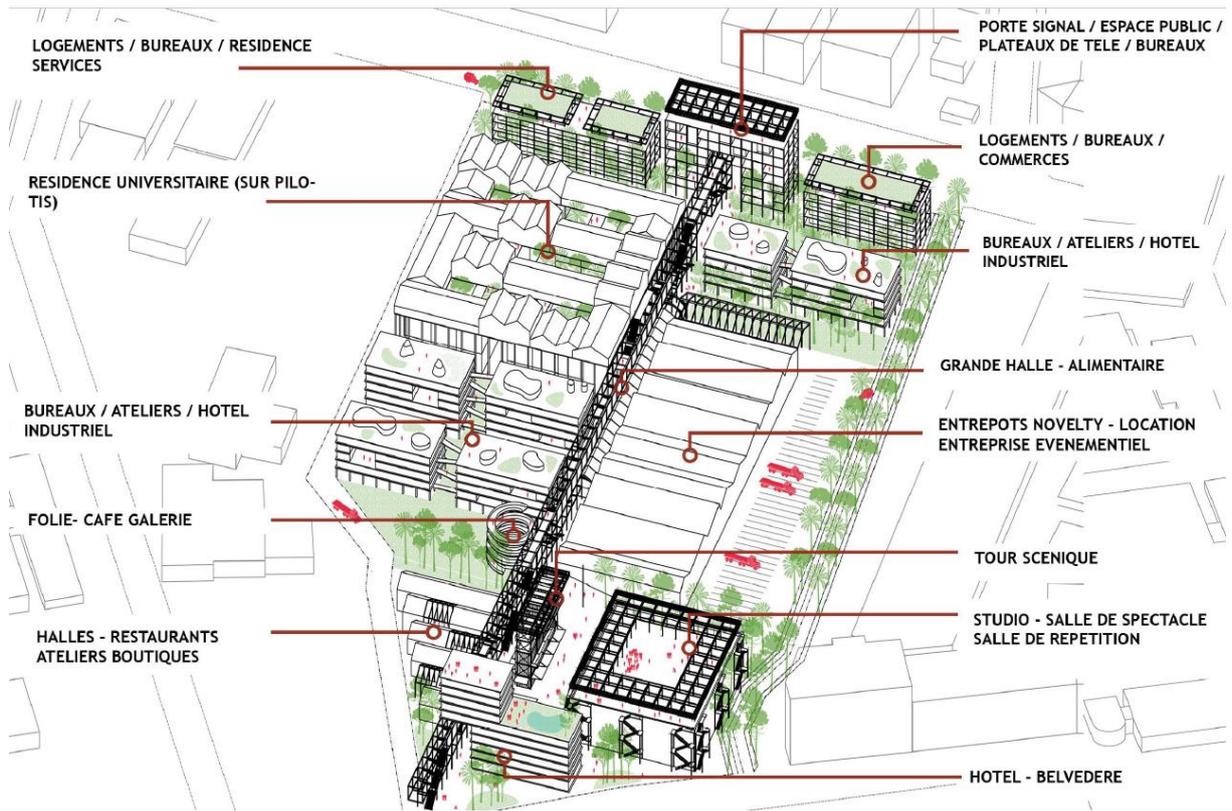


Figure 17 : Plan masse

2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

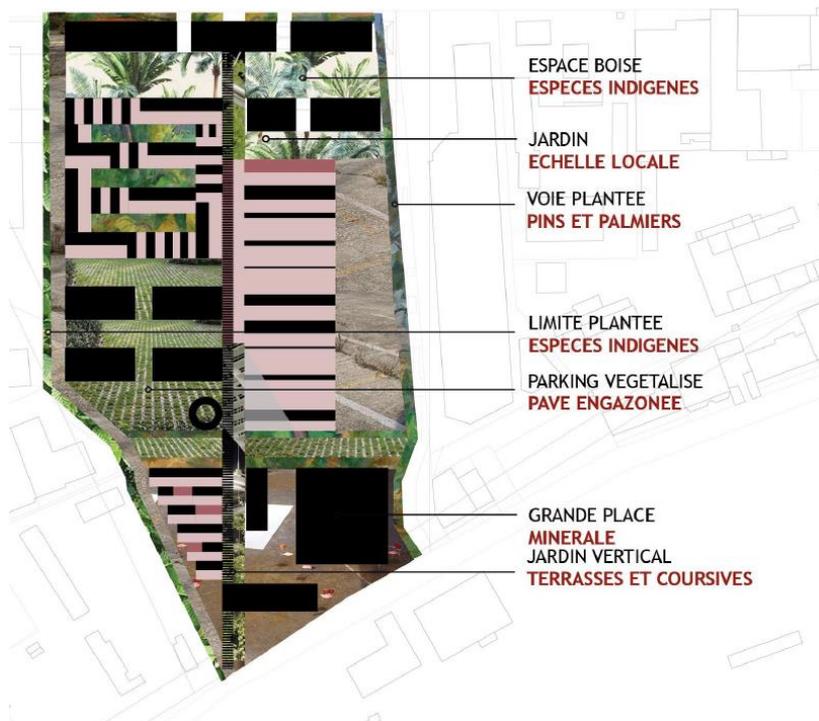
➤ La limitation de l'emprise au sol : une désimperméabilisations prévue

Le projet prévoit de limiter l'emprise au sol par rapport à l'occupation actuelle.

Ce choix c'est fait au regard des préoccupations environnementales : de l'intégration de la nature en ville, de la limitation du ruissellement urbain et dans une logique de Zéro Artificialisation Nette.



Schéma de l'évolution de l'emprise au sol de la zone



Principe de végétalisation des espaces

➤ La transparence hydraulique

Au regard du risque inondation (ruissellement), le projet prévoit de limiter l'imperméabilisation du sol et permettre une transparence hydraulique du secteur.

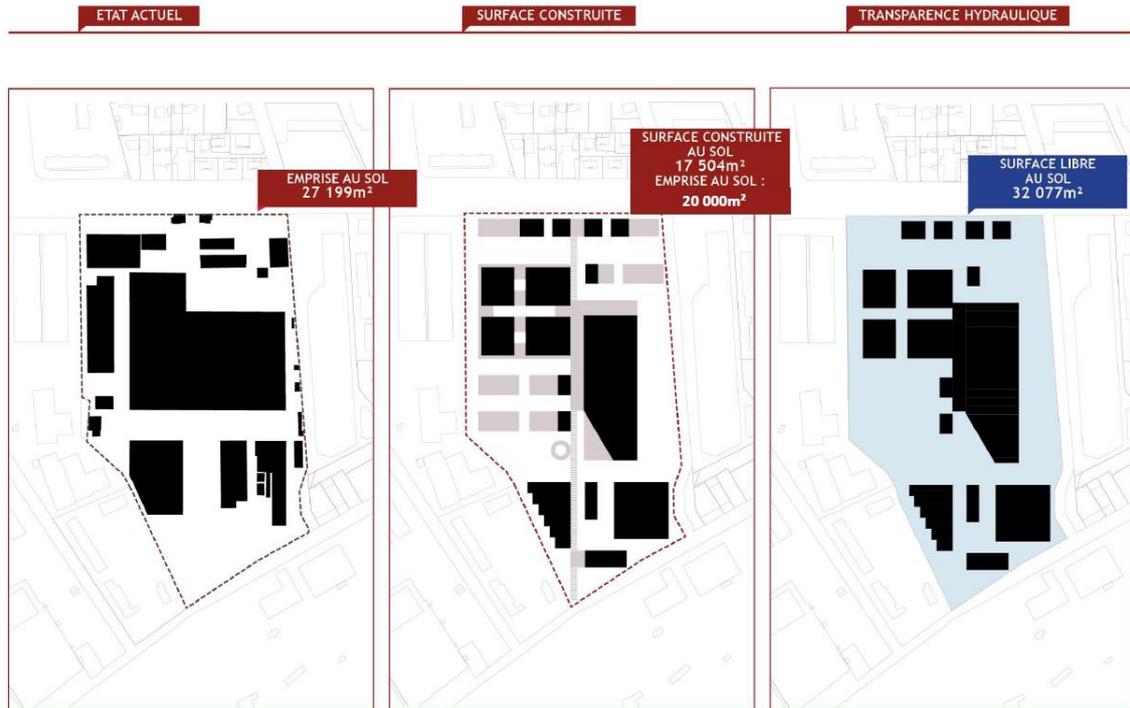
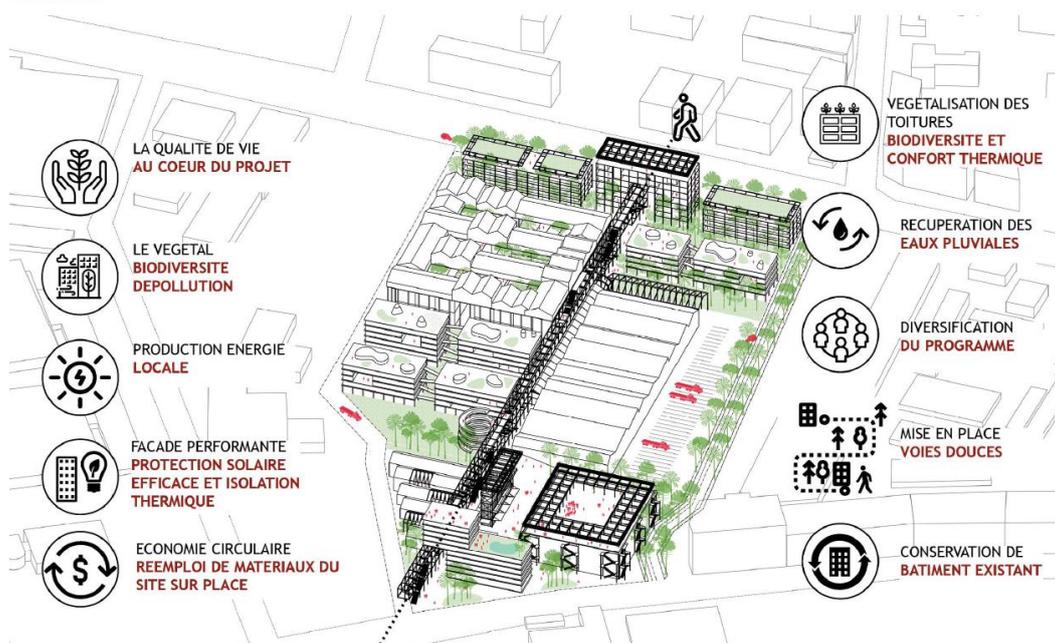


Schéma de la transparence hydraulique du secteur

➤ Intégration des problématiques environnementales

Le projet met en avant une prise en compte des enjeux environnementaux spécifiques au secteur et en particulier, risque inondation, gestion de la pollution et intégration de la nature en ville. Un plan de gestion des pollutions est prévu (en cours de rédaction) et devra être validée par la DREAL pour assurer la sécurité des futurs usagers de la zone.

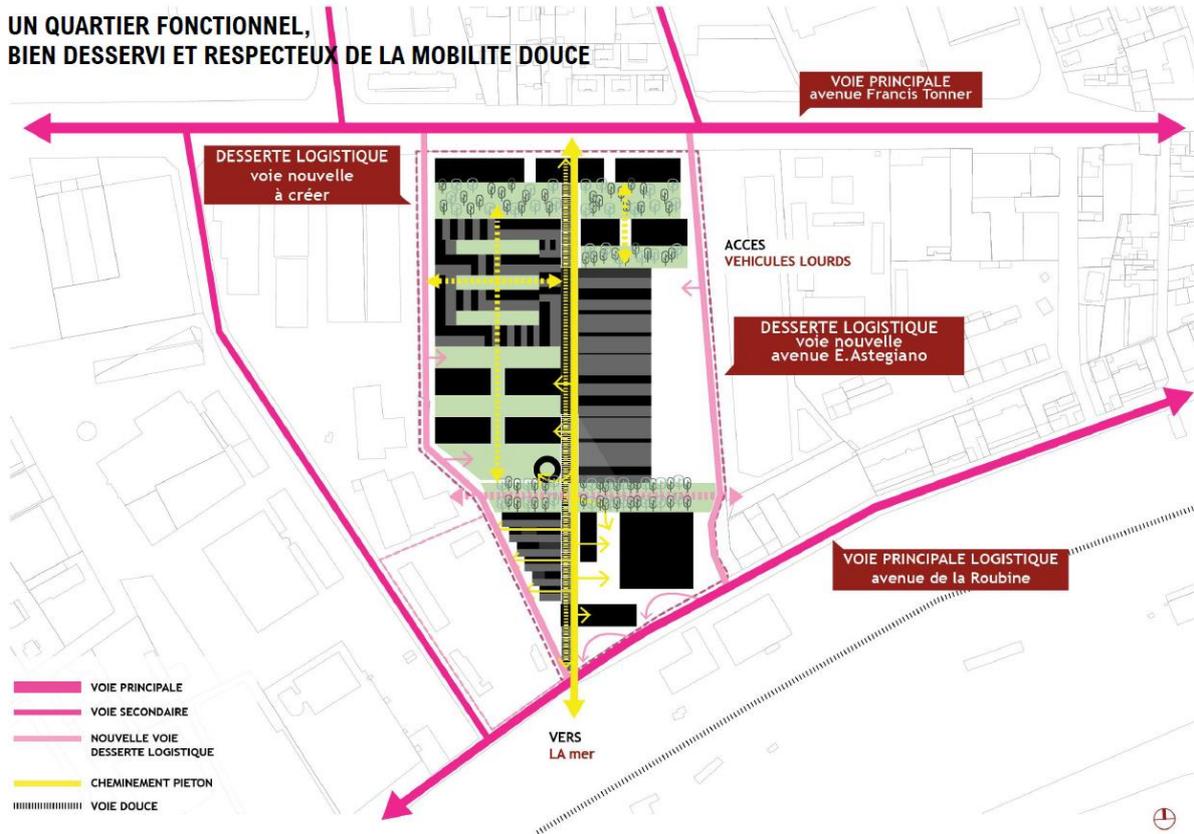
DEVELOPPEMENT DURABLE



➤ La rationalisation des déplacements

Afin de limiter les impacts sur les déplacements et la pollution de l'air associée le projet prévoit de rationaliser les déplacements et permettre l'utilisation des modes doux.

UN QUARTIER FONCTIONNEL, BIEN DESSERVI ET RESPECTUEUX DE LA MOBILITE DOUCE



➤ Conclusions

⇒ Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société Novelty, les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles voire positives.

En effet, le secteur de projet, dans l'état actuel, est déjà concerné par la présence de bâti et d'espaces imperméabilisés/pollués. Aussi, il s'implante dans un espace situé entre des espaces déjà construits / Zone industrielle et commerciale.

Le projet fera l'objet d'un traitement paysager de qualité ainsi qu'une réflexion sur la gestion de l'eau pluviale. En ce sens il a une incidence positive car il prévoit le désimpermeabilisations du secteur.

La problématique de la qualité de l'air et des transports est pleinement intégrée avec la présence de différentes options de transports en commun à proximité immédiate du site et d'infrastructure modes doux.

- ⇒ Le projet d'aménagement du site AnsaldoBreda est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 39 a – « Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ».
- ⇒ Depuis janvier 2021, malgré une surface de plancher prévues supérieure à 40 000m², le projet Ansaldo Breda entre dans les critère du cas par cas, car le site est situé en zone U du PLU opposable.
- ⇒ Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.